1e ANNÉE — T. 21

N° 456 — 12 JANVIER 1929

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (*46 fascicules par an; tables semestrielles*)

PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75

ABONNEMENTS : six mois, **16 fr.** ; un an, **30 fr.** Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe

(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

NOËL AU VATICAN

Les souhaits du Sacré-Collège au Souverain Pontife

Le 24 décembre 1928, à 11 h. 30, le Pape, accompagné de sa cour, s'est rendu dans la salle du Consistoire, où se trouvaient réunis les membres du Sacré-Collège. Le cardinal Vincenzo Vannutelli, doyen du Sacré-Collège, a lu au Pape l'adresse suivante, dont nous empruntons la traduction à la *Croix* (30-31. 12. 28) :

DISCOURS DU CARDINAL VANNUTELLI

Très Saint Père,

Une double joie ramène, cette année, le Sacré-Collège aux pieds de Votre Sainteté et l'induit plus que jamais à se faire l'écho et l'interprète du concert de filiales félicitations, de souhaits et de prières de toute la grande famille chrétienne.

Double joie : Noël et jubilé sacerdotal du Vicaire de Jésus-Christ.

Cependant que l'annuel retour des douces solennités de la naissance du Seigneur rappelle autour de son Vicaire sur la terre, Chef visible de notre sainte Mère l'Eglise, la foule de ses fils, dans la concorde et dans la joie, un nouveau motif d'exultation vient s'ajouter, cette année, à l'habituelle allégresse : la coïncidence du 50e anniversaire de cette ordination sacrée qui a conduit Votre Sainteté non seulement à la plénitude du sacerdoce, mais au sommet d'une sublime paternité spirituelle qui, plus que toute autre, vient de Dieu, et de Dieu aussi tire son nom.

Cet heureux anniversaire émeut le peuple chrétien d'un bout à l'autre du monde, mais il touche encore plus intimement les membres du Sacré-Collège. Ce jubilé accroît encore notre joie de cette cérémonie traditionnelle, car nous sommes aujourd'hui les premiers à associer nos souhaits d'anniversaire aux vœux de Noël. Nous voudrions tenter d'exprimer la plénitude d'affection filiale que ces noces d'or font naître en nous ; mais, pour une pareille tentative, la parole du cardinal doyen, malgré sa bonne volonté et son dévouement, ne peut que s'avouer impuissante.

La paternité spirituelle de S. S. Pie XI.

Qu'est donc la paternité du doux Christ en terre, sinon la participation ineffable à celle du divin Rédempteur, qui fut annoncé par les prophètes comme *Pater futuri saeculi?* Et quelle foi vive, quelle dévotion intense pourra jamais s'élever à la sublimité d'une telle prérogative et d'une si haute mission ? Elle signifie la continuation, dans le monde, de l'œuvre rédemptrice, œuvre de paix, d'amour, de lumière, de sanctification, œuvre de grâce et de salut pour les individus comme pour les sociétés. Nous nous efforçons, Très Saint Père, avec toute la vigueur de notre gratitude et de notre action de grâces, d'élever nos cœurs vers le Dieu tout-puissant, qui, par de merveilleuses ascensions, a fait parvenir Votre Sainteté jusqu'à la plus haute cime de cette paternité sainte.

Notre pensée se reporte avec insistance vers cette belle matinée du lointain 21 décembre 1879, quand le jeune prêtre que vous étiez alors, ayant reçu, la veille, l'ordination sacerdotale des mains du Vicaire du Pape dans la patriarcale basilique du Latran, mère et maîtresse de toutes les églises, montait pour la première fois, dans le magnifique sanctuaire romain de Saint-Charles, les marches de l'autel. Avec une flamme aussi vive que celle qui dévorait le cœur, présent sous vos yeux, du saint archevêque de Milan, vous offriez l'Hostie d'amour et puisiez déjà à la source de cette haute paternité spirituelle, que la divine Providence vous destinait plus tard à exercer.

Préparation et ascensions.

C'est à l'exercice de cette paternité que s'entraînait le jeune lévite, d'abord dans la carrière de l'enseignement au séminaire de Milan, puis dans le champ silencieux des études, dans l'ombre des bibliothèques et des archives. Déjà son ministère sacerdotal répandait sur les âmes les bienfaits de la paternité spirituelle, lorsque la main de Dieu et la voix du Pape ouvrirent un plus vaste théâtre à son activité. Ainsi, par une plus ample participation au gouvernement de l'Eglise et des âmes, dans la plénitude du sacerdoce, sa paternité épiscopale se dilatait en multiples bienfaits soit au cours de sa mission diplomatique en cette lointaine Pologne, soit dans sa charge pastorale au proche diocèse de Milan.

Le Souverain Pontificat.

Ces ascensions étaient les appels du Père de famille, qui préparait son élu à ce dernier degré de sublime et céleste paternité, la plus universelle et plus auguste paternité, vicaire de la paternité divine elle-même.

Depuis sept ans à peine qu'il l'exerce, qui peut dire jusqu'où se sont étendus les bénéfices de sa paternité spirituelle ? Il les a étendus aux peuples infidèles, pour l'évangélisation desquels il a donné une telle impulsion à l'œuvre des Missions ; il les a étendus aux dissidents et aux hérétiques, en écrivant la mémorable encyclique *Mortalium animos* (1) pour leur retour à l'unité de l'Eglise. Et que n'a-t-il pas fait pour le développement des études, pour la formation des étudiants, comme en témoignent l'Institut oriental, le Collège éthiopien, le Séminaire russe ?

(1) Cf. *D. C.*, t. 19, col. 195-203.

Mais surtout, cette œuvre paternelle, il veut en faire profiter les plus proches de ses fils, par le déploiement splendide des Congrès eucharistiques, par un redoublement de vie religieuse dans toutes les classes de la société chrétienne, ainsi qu'en témoigne la récente encyclique *Miserentissimus Redemptor* (1), par le développement de l'Action catholique parmi les laïques, appelés ainsi à être les auxiliaires des œuvres de zèle de l'épiscopat et du clergé ; par le perfectionnement de la culture intellectuelle du clergé et, mieux, de son éducation morale et religieuse ; par l'expansion de la vie paroissiale et l'activité de l'un et l'autre clergés dans l'œuvre divine par excellence du salut des âmes.

Et restera aussi singulièrement mémorable, dans ce champ de salutaire paternité, la célébration de l'année sainte, précédée et suivie de nombreux centenaires de saints, qui laissent un sillage fécond, en même temps qu'une date glorieuse dans l'histoire. La glorification du Seigneur dans ses saints sera encore plus intense, en cette année fastueuse, et sera le gage de spéciales faveurs célestes : car la multiplication des intercesseurs multiplie aussi les miséricordes divines.

Que ces fêtes jubilaires si bien commencées trouvent un non moins heureux couronnement, tels sont nos vœux fervents et ceux du peuple fidèle. En renouvelant l'affirmation de notre pieux et filial attachement à Votre Sainteté, nous présentons à la divine Bonté ces souhaits, les unissant à la prière, pour le maître et Père commun, tandis qu'agenouillés à vos pieds, Très Saint Père, nous implorons l'insigne faveur de la Bénédiction Apostolique pour le Sacré-Collège des cardinaux et pour tous ceux qui s'associent à notre hommage dévoué.

ALLOCUTION DE S. S. PIE XI

A ce discours, S. S. Pie XI a répondu par une allocution que rapporte l'*Osservatore Romano* (24-25. 12. 28) et que nous traduisons d'après le texte italien. Ce texte n'est qu'un simple résumé pour certains passages.

Double reconnaissance du Pape.

Au discours du cardinal doyen, le Saint-Père a répondu qu'il acceptait avec une double reconnaissance paternelle et qu'il goûtait dans l'intime du cœur les paroles qui venaient de lui être adressées par le cardinal doyen, en son nom personnel et au nom du Sacré-Collège.

Souvenirs évoqués par les paroles du cardinal doyen

Ces précieux souhaits et ce bienveillant rappel de souvenirs lointains et proches réveillaient dans l'âme et le cœur du Saint-Père tout un monde de sentiments, en évoquant une longue série d'années. Il se rappelait le mystère caché de sa préparation, tout le trésor de grâces, de miséricordes, d'inénarrables bienfaits divins dont le bon Dieu n'avait cessé de le combler. En considérant comment le Seigneur l'appelait de si loin à ce Saint-Siège, où il se trouve aujourd'hui, à ce lieu si saint et si sublime, « en la présence du Fils de Dieu » ; en considérant son indignité et sa faiblesse, non seulement celle qu'il partage avec l'humanité, mais celle qui lui est propre et particulière ; en considérant cet amoncellement de grâces et ces voies mystérieuses par lesquelles le Seigneur l'appelait et le conduisait, il avait l'impression, en vérité, de s'engager dans un vaste labyrinthe, non pas ténébreux, mais resplendissant de lumières, de grâce, de foi, de vie chrétienne, de divines bénédictions : lumières de l'ordination sacerdotale, lumières de la plénitude du sacerdoce, lumières enfin du dernier appel. Vraiment, son esprit s'égarait en un contraste de sentiments si intenses et profonds : sentiment de son indignité et de sa misère, sentiment de la grande reconnaissance due à Dieu, sentiment de vertige en raison des divines hauteurs où le Seigneur l'avait élevé, sentiment de sa faiblesse, sentiment d'avoir été gratifié de pareilles munificences célestes et de les avoir si peu comprises et d'y avoir si mal correspondu.

Tous ces sentiments, tous ces souvenirs étaient vivement réveillés dans l'âme, dans l'esprit, dans le cœur et la mémoire du Saint-Père, par la si émouvante évocation du cardinal doyen.

Paternité de charité et d'amour.

Mais aussi, il n'en avait agréé que davantage ces promesses de prières, d'action de grâces, dont le cardinal lui avait donné l'assurance, non seulement au nom du Sacré-Collège et de la Prélature romaine, mais au nom de toute la grande famille catholique, que Dieu l'a appelé à gouverner, et, mieux encore, à embrasser, par la participation si haute et si réelle de son universelle paternité, de cette paternité que le « Père Eternel » indiquait par-dessus tout comme une paternité de charité et d'amour, ainsi que le Christ lui-même l'indiquait bien par l'interrogation adressée à celui qu'il avait choisi pour son premier vicaire : « Pierre, m'aimes-tu plus que ceux-ci ? »

Joies et tristesses.

En vérité, le sentiment de charité et la conscience de cette divine paternité rendent le Saint-Père vivement attentif et anxieux pour le sort de ses fils, l'amour étant toujours mêlé de crainte. Cette paternité le fait vraiment participer à toutes les joies, à toutes les exultations, à toutes les allégresses de sa grande famille, comme aussi elle le rend indiciblement sensible à toutes les craintes, à toutes les inquiétudes, à toutes les peines, à toutes les douleurs, à tout ce qui, en un mot, touche ou menace d'atteindre, de blesser et de contrister cette grande et bien-aimée famille. C'est pour cela principalement qu'une particulière consolation est accordée à son cœur par l'assurance des prières qu'on vient de lui renouveler.

Le Saint-Père ne peut exprimer toute sa satisfaction pour ces promesses réitérées de prières concordantes. C'est à toute heure qu'il sent le réconfort et le secours que lui procure ainsi la grande famille catholique. Il n'y a que cette prière montant avec instance de tout l'univers chrétien, de tant d'âmes si belles, si généreuses, que Dieu seul discerne ; seule cette prière unanime peut expliquer la continuelle assistance dont la vie du Saint-Père est comme enveloppée ; seule elle lui donne la confiance et le courage de soutenir le poids énorme, incommensurable, de toutes les responsabilités qui sont l'accompagnement de sa paternité pourtant si douce et si consolante.

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 19, col. 1283-1295, 1539-1540.

La persécution au Mexique.

« Nous espérions — dit alors le Saint-Père, et il convient ici de rapporter textuellement ses paroles — Nous espérions que les souffrances seraient adoucies, sinon encore terminées, qui ensanglantent cette partie si chère de Notre grande famille catholique, le pauvre Mexique, le riche et glorieux Mexique, riche de trésors de foi, de piété, de fidélité, dont il donne des preuves si glorieuses, qui lui font tant d'honneur et qui font tant d'honneur à l'Eglise.

Long et cruel martyre de la Russie.

» Nous espérions aussi des jours meilleurs pour cette pauvre et immense Russie où tant de généreux enfants de l'Eglise, tant de prêtres et d'évêques catholiques Nous donnent des preuves d'un attachement indicible, en supportant les affres d'un si long et cruel martyre. »

Malheureusement, ajoutait aussitôt le Saint-Père, l'heure n'est pas encore venue d'entonner l'hymne d'action de grâces si ce n'est pour ces trésors de foi, d'héroïsme, qui sont pour l'Eglise un si bel ornement et une si grande gloire ! Il ne reste donc qu'à continuer les supplications pour que la miséricorde divine vienne au secours de tant d'épreuves, et fasse luire enfin des jours plus heureux et plus consolants pour tant d'âmes, pour tant de peuples si méritants, et qu'en leur infusant des sentiments d'humanité, de piété, de justice à l'égard de la vérité et de la bonté, Dieu convertisse tant de cœurs qui s'égarent, au contraire, dans des voies si misérables !

Puissance de la prière. La santé de George V.

Mais la prière des bons obtient tout ce que la divine bonté nous prépare. Sa Sainteté avait tremblé — et voici une raison d'avoir confiance en cette divine bonté, qui choisit ses heures et celles de l'heureuse et consolante réalisation de ses desseins — Sa Sainteté avait tremblé et prié pour la vie d'un Souverain qui déjà lui avait rendu une visite si courtoise, ici dans son Palais, d'un Souverain dans l'Empire duquel (le plus vaste du monde) tant de millions de catholiques vivent et prospèrent avec toutes les manifestations de la vie catholique (le récent Congrès d'Australie en a été une si magnifique démonstration), d'un Souverain qui se penche avec bienveillance vers tous ces catholiques. Or, voici que la divine bonté semble confirmer l'espérance qu'il reviendra à une parfaite santé.

Menace de guerre entre la Bolivie et le Paraguay.

Sa Sainteté avait encore tremblé et prié devant le péril d'une guerre, d'une nouvelle guerre, entre deux Républiques, entre deux pays qui lui sont également chers.

Et la divine bonté et miséricorde la rassure, car la paix et la concorde se rétablissent parmi ses fils lointains (1).

La prière pour le Pape.

Le Saint-Père avait donc raison d'unir aux supplications une hymne de louanges et de reconnaissance. Cette alternance de craintes et d'espérances, de douleurs et de joies, était bien le fruit de cette

---

(1) L'*Osservatore Romano* du 20. 12. 28 publiait à sa partie officielle le communiqué suivant, que nous traduisons de l'italien :

« Nous savons que l'Auguste Pontife s'est vivement intéressé et s'intéresse à la solution pacifique du conflit entre la Bolivie et le Paraguay. Nous publions ci-après le texte d'un message qui, bien plus qu'une intervention ou une offre de médiation, vise à être une paternelle invitation à la concorde et à la paix.

« *A S. Exc. Monsieur le président de la République de » Bolivie — La Paz.*

« Les nouvelles qui Nous parviennent des deux Répu- » bliques de Bolivie et de Paraguay Nous ont profondé- » ment affligé, parce qu'elles Nous font malheureusement » craindre que la solution du conflit soit confiée aux » armes. Représentant sur la terre de Celui qui apporta, » avec son avènement, la paix aux hommes de bonne » volonté, et Père spirituel de l'un et de l'autre peuple, » qui Nous sont également très chers, Nous faisons appel » aux sentiments chrétiens de Votre Excellence et à ceux » de votre Gouvernement et de votre peuple pour qu'ils » veuillent de tout leur pouvoir épargner à leur pays et » à l'humanité le fléau d'une guerre dont il est toujours » difficile de mesurer les conséquences.

» C'est dans ce sens que Nous prions et que Nous » prieront le Très-Haut, et c'est avec ce souhait que Nous » vous envoyons, Monsieur le Président, ainsi qu'à tout » votre peuple, la paternelle Bénédiction.

» PIE XI. »

Le télégramme adressé à S. Exc. Monsieur le président de la République de Paraguay est absolument identique à celui qu'on vient de lire.

Le 22. 12. 28, l'*Osservatore Romano*, dans sa partie officielle, faisait précéder les deux réponses au télégramme de S. S. Pie XI de ces lignes :

« A la paternelle invitation de l'Auguste Pontife à leurs Exc. les présidents des Républiques de Bolivie et du Paraguay, les deux chefs d'Etat ont ainsi répondu :

» *A Sa Sainteté Pie XI. Vatican. Rome.*

» La Paz, S. 19 ore 8. 40.
R. 20 ore 11. 45.

» Aux yeux de mon peuple et du Gouvernement que » je préside, les vœux et les prières du Pape pour la » solution heureuse du conflit entre la Bolivie et le » Paraguay méritent le respect et la reconnaissance. La » paix, don suprême de Dieu, et la concorde interna- » tionale, compatibles avec la dignité et le droit des » nations, ont été, sont et seront la règle inébranlable » de la Bolivie. Suivant cette règle, la Bolivie a remis » aux bons offices de la Conférence de Washington » l'examen de la grave question qui a provoqué le con- » flit. Il prie Sa Sainteté d'accepter la gratitude du » peuple et du Gouvernement boliviens avec ma grati- » tude personnelle, pour la Bénédiction Apostolique » qu'elle nous a donnée. »

« *A Sa Sainteté Pie XI. Rome.*

» Asuncion, Paraguay. S. 19 ore 17. 30.
R. 20 ore 11. 45.

» J'ai reçu le message de paix du Saint-Père.

» Mon peuple, qui suit la doctrine de Celui qui mourut » pour établir la fraternité entre les peuples de bonne » volonté, nourrit les sentiments les plus sincèrement » pacifiques. Il a confiance que la justice de sa cause » et le calme de son attitude doivent être approuvés par » la conscience chrétienne universelle.

» J'ai agréé les prières et les souhaits de Sa Sainteté, » et je déclare au nom de mon peuple que le Paraguay » ne doit être responsable d'aucun attentat contre la » fraternité humaine, puisque son amour pour la paix » est profond et sincère. »

C'est le 18 décembre, en effet, que fut annoncée l'acceptation, par les Gouvernements de Bolivie et du Para-

paternité dont le cardinal doyen avait si bien parlé. Mais surtout, son cœur éprouvait une joie et un réconfort inexprimables en pensant à la belle et douce réalité de l'union et de la ferveur des prières qui de toutes les parties de l'Eglise montaient vers Dieu pour lui. Consolation si grande, si forte qu'il ne restait plus au Saint-Père qu'à se recommander encore et toujours « à cette universelle prière, à la prière, à la prière, à la prière, absolument de tous, afin qu'elle l'accompagne et le soutienne dans son œuvre.

C'est par cette recommandation que le Saint-Père entendait répondre aux vœux si excellents, présentés par le cardinal doyen en son nom, au nom du Sacré-Collège, au nom de tous les présents. Ces souhaits, offerts à l'occasion de Noël, en même temps que pour son jubilé sacerdotal, le Saint-Père les formulait à son tour, en les unissant à une grande bénédiction en faveur de tous ceux qui étaient là, de tous ceux qui étaient loin, de chacun et de tout ce que chacun portait dans la pensée et le cœur, choses et personnes très chères, saintes intentions et saintes œuvres dont leur vie sacerdotale est remplie, avec le vœu que cette Bénédiction descendît sur eux et y demeurât toujours.

LE 1er JANVIER 1929 A L'ÉLYSÉE

Les vœux du Corps diplomatique à M. Doumergue

Discours de S. Exc. Mgr Maglione

Le 1er janvier 1929, le président de la République a reçu le Corps diplomatique. Suivant la tradition (1), c'est le nonce du Saint-Siège, Mgr MAGLIONE, archevêque de Césarée en Palestine, qui a pris la parole. Il a prononcé le discours suivant :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

C'est un très agréable devoir pour mes collègues du Corps diplomatique et pour moi de présenter à Votre Excellence, au nom de nos souverains et chefs d'Etat et en notre propre nom, les meilleurs vœux pour l'année qui s'ouvre.

Nous souhaitons sincèrement et vivement que cette nouvelle année voie grandir de plus en plus la prospérité morale et matérielle de votre grande nation. Le même vœu, nous le formons pour les autres pays; car, si la prospérité d'un peuple repose toujours principalement sur la paix sociale intérieure dont il jouit et sur la possibilité qu'il a de vivre et de travailler dans une sécurité parfaite, elle est cependant, aujourd'hui plus que jamais, liée aussi à la prospérité des autres Etats et à la bonne harmonie qui doit régner entre eux. Voilà pourquoi nous suivons avec un vif intérêt et une grande sympathie l'œuvre que la France, écoutant l'inclination de son cœur et s'inspirant de ses convictions, ne cesse d'accomplir en faveur de la paix internationale. Cette paix, elle cherche à l'organiser avec les autres nations dans un esprit de justice et de fraternité, et, de plus, elle s'efforce de la garantir en préparant, par le moyen de l'arbitrage, la solution des conflits possibles.

N'est-ce pas précisément pour rendre hommage à cette bonne volonté du peuple et du Gouvernement français que sont venus naguère, à Paris, les représentants de treize Gouvernements, pour signer un pacte dû à la noble et généreuse initiative de la France et des Etats-Unis d'Amérique, pacte qui a donné aux peuples une agréable promesse et restera pour eux une solide et douce espérance ?

Dans la confiance que la France continuera de plein accord avec nos Gouvernements son œuvre en vue de la consolidation de la paix, nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer les vœux que nous vous offrons pour votre pays, avec ceux que nous formons pour le bonheur de Votre Excellence.

Réponse de M. G. Doumergue

Le président de la République a répondu :

MONSIEUR LE NONCE,

C'est avec une vive satisfaction que je reçois chaque année, à cette date, les membres du Corps diplomatique accrédités à Paris et je tiens à remercier très sincèrement Votre Excellence des vœux qu'Elle vient d'exprimer en leur nom à l'égard de la France.

Il est chaque jour plus certain que la prospérité matérielle et morale d'un Etat, fondée sur la paix sociale intérieure et le sentiment de la sécurité, contribue à la bonne harmonie qu'il est si désirable de voir présider aux relations entre les peuples, et je m'associe de grand cœur aux souhaits que vous avez formulés pour les autres pays.

L'affermissement dans le monde d'une paix dont l'établissement a coûté à l'humanité de si lourds et si cruels sacrifices demeure la préoccupation dominante du Gouvernement français. Les preuves abondent que, pour y atteindre, il n'entend négliger aucune occasion ni se refuser à aucun effort. Aussi a-t-il lieu de se féliciter de l'accueil empressé, et presque unanime aujourd'hui, qui a été réservé au pacte de renonciation à la guerre, préparé en complet accord avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, sur une formule dont il s'honore d'avoir pris l'initiative. Les paroles que Votre Excellence vient de prononcer sont un précieux témoignage de l'importance reconnue par les Gouvernements à cette œuvre de pacification.

En vous priant, Monsieur le Nonce, d'agréer mes vœux les plus sincères pour Votre Excellence et pour les membres du Corps diplomatique, je demande à tous les chefs de mission de bien vouloir être auprès des souverains et chefs d'Etat qu'ils représentent les interprètes de mes souhaits les plus cordiaux.

...uay, de l'arbitrage de la Conférence panaméricaine, réunie à Washington depuis le 10 décembre 1928 et à laquelle participent vingt nations. Le 3 janvier 1929 a eu lieu à Washington la signature du protocole de conciliation entre les deux Etats concernant le territoire d'El Chaco, cause du conflit. La Bolivie et le Paraguay, par cet acte, acceptent la constitution d'un tribunal de 9 juges, dont 5 seront désignés par la Conférence panaméricaine, 2 par la Bolivie et 2 par le Paraguay.

(1) Cf. *D. C.*, t. 7, col. 57-58 ; t. 9, col. 87-89 ; t. 11, col. 71-73 ; t. 13, col. 131-132 ; t. 15, col. 131-133 ; t. 17, col. 67-68 ; t. 19, col. 73-74.

ARTICLES REMARQUÉS

Les Juifs et le Bolchevisme

Du *Courrier de Genève* (11. 12. 28) :

Nous avons reçu, il y a quelques jours, la visite d'un Juif de notre ville qui s'est élevé avec beaucoup de véhémence contre un de nos récents bulletins, celui du 30 novembre intitulé « Choc en retour ». Dans ce bulletin, nous écrivions entre autres ces lignes, qu'on nous permettra de reproduire pour l'intelligence du débat :

« Le peuple russe avait accueilli comme une libératrice la caste révolutionnaire juive. Israël a pu faire ses preuves en Russie. Et maintenant la masse est excédée. Staline lui a jeté un os en sacrifiant une partie des dirigeants juifs, Trotsky en tête. Cela n'a point suffi. Le moujik réclame l'élimination totale de l'immense personnel israélite qui constitue encore la plus grande partie de la bureaucratie communiste. Et l'on peut constater, en fin de compte, que les bolcheviks juifs ont été [de] bien déplorables serviteurs de leur race. Des milliers d'Israélites étrangers à leur sanglante entreprise seront en butte à la haine irraisonnée des foules.

» Certes, le nombre est grand des Juifs qui se sont mis au service du bolchevisme, qui se sont faits ses agents, ses espions, ses tortionnaires. On peut conjecturer que la majorité des Israélites feront bloc autour du régime, et que par là même, forcément, l'issue de la lutte entre l'élément juif et la masse slave décidera du sort de la Russie. »

Haine de race : Slaves contre Juifs.

Notre contradicteur nous reproche avec passion sinon de provoquer, à tout le moins d'excuser et d'expliquer d'avance les massacres de Juifs qui pourront se produire dès maintenant en Russie. Cette pensée ne nous a jamais effleuré. Et la phrase où nous parlons des milliers d'Israélites étrangers à la sanglante entreprise du bolchevisme l'indique clairement. Rien ne nous inspire une horreur plus profonde que la vengeance massive et stupide des foules déchaînées. Nous constations simplement un fait, en nous fondant sur des nouvelles récemment arrivées de Russie, qui font suite à beaucoup d'autres, et qui témoignent d'une sérieuse recrudescence de l'antisémitisme dans les masses russes. Phénomène d'autant plus curieux que l'on pouvait croire ce sentiment extirpé de l'âme du peuple, jusqu'en ses racines, par la révolution communiste. La plupart des auteurs révolutionnaires expliquaient en effet l'antisémitisme russe par l'influence « culturelle » de la caste tsariste et de l'Eglise orthodoxe. Or, la caste est détruite, et l'Eglise paralysée. Cependant, la haine contre les Juifs renaît ! Cela ne peut s'expliquer, à notre sens, que parce que les Slaves rendent cette race responsable de la révolution bolchéviste et des maux innombrables qui s'en sont suivis.

Ce dernier point est âprement contesté par notre visiteur. A l'en croire, la masse des Israélites russes était et demeure opposée au bolchevisme. Nous n'en saurions décider, aucune statistique n'ayant paru qui permette à quiconque de trancher une semblable question. Nous nous bornons à conjecturer que, dans le cas où la réaction prendrait sérieusement l'offensive en Russie, la majorité des Juifs se grouperaient autour d'un régime qui fait assurément à leur race un sort meilleur que celui dont ils devaient s'accommoder sous les tsars et qui serait infailliblement leur lot si la droite slave reprenait le dessus. Dans ce cas, la lutte entre les Slaves et les Juifs déciderait bien du sort de la Russie.

La Révolution russe : responsabilités juives.

La Révolution russe est l'œuvre d'un parti fortement organisé, mais qui ne constitue que le 0,5 pour 100 de la population. Ce parti a obtenu au début, pour la réforme agraire, le concours des masses, qu'il a ensuite muselées par la terreur. Ce n'est donc point dans les masses, c'est dans le parti qu'il faut aller rechercher les responsabilités et, le cas échéant, la responsabilité des Juifs. Or, sur ce point, aucun doute n'est possible : La Révolution d'Octobre est, dans ses cadres et sa doctrine (Marx), une Révolution essentiellement juive. Selon des données relevées dans les organes officiels du bolchevisme, tels que les *Izvestia*, le *Golos Trouda*, la *Gazette rouge*, etc., la bureaucratie soviétique est presque absolument entre les mains des Juifs et des Juives, tout au moins dans les premières années de la Révolution.

Pourcentage des Juifs dans les différentes administrations.

Quelques chiffres — dont nous donnerons le détail s'il le faut — le démontrent de manière irréfutable :

Au Conseil des commissaires du peuple, il y avait à l'époque 77,2 pour 100 de Juifs ;
Au commissariat de la Guerre, 76,7 pour 100 ;
Au commissariat des Affaires étrangères, 81,2 pour 100 ;
Aux Finances, 80 pour 100 ;
A la Justice, 95 pour 100 ;
A l'Instruction publique, 79,2 pour 100 ;
A l'Assistance sociale, 100 pour 100 ;
Aux différentes agences de la Croix rouge bolchevique, 100 pour 100 ;
Aux commissariats des provinces, 91 pour 100 ;
Chez les journalistes, 100 pour 100.

Des faits, des chiffres, des noms, nous en avons à foison. La Révolution d'Octobre a été avant tout l'œuvre des Juifs. Le peuple russe ne se trompe pas sur ce point. Mais sa colère peut cruellement s'égarer, si (les responsables venant à se dérober) elle retombe sur les Israélites étrangers à la politique communiste.

La Révolution hongroise : Gouvernement des Juifs.

Le cas de la Hongrie n'est pas moins significatif que celui de la Russie. Lorsque, le 22 mars 1919, la République hongroise des conseils s'établit, on put constater que le Gouvernement, dans sa presque totalité, était composé de Juifs. Citons : le président du Conseil du Gouvernement, Alexandre Garbai (Grunbaum) ; Bostanze (Bienenstock), pour l'armée ; Ronai (Rosenstengel), pour la justice ; Varga (Weichzelbaum), pour les finances ; Vince (Weinstein), pour la capitale ; Moritz Erdelyi (Eisenstein), et Bela Viro (Bienenstock n° 2) pour la police ; tous Juifs ! Les ministres sont des Juifs francs-maçons : un Kohn, un Lukazs, un Diener, et surtout le fameux Bela Kun, de sinistre renom. N'allons pas oublier le fameux tortionnaire juif Szamuelly, qui

ırcourait la Hongrie dans un train spécial qu'un ımoin oculaire, Mme C. de Tormay, décrit en ces ›rmes :

« Ce train de la mort traverse en grondant les ıuits hongroises, et là où il s'arrête, des hommes ›endent aux arbres et le sang coule sur le pavé. Le ›ng de la voie on trouve souvent des cadavres nus mutilés. Szamuelly prononce des condamnations ıns le train même. Celui que l'on oblige à monter ıns ce train ne racontera jamais ce qu'il a vu.

» Szamuelly l'habite constamment. Trente terro- ›stes choisis veillent à sa sûreté. Des bourreaux spé- ıaux l'accompagnent. Le train est composé de deux ›agons-salons, de deux wagons de première classe ›stinés aux terroristes et de deux wagons de troi- ›ème, pour les victimes. C'est là qu'on procède aux ›écutions. Le plancher de ces wagons est rouge de ›ng. Les cadavres sont jetés par les fenêtres, tandis ›ue Szamuelly est assis à son joli petit bureau de ›me, dans le wagon-salon tendu de soie rose et ›né de miroirs biseautés. Un seul geste de sa main ›nne la vie ou la mort. »

Militants Juifs en Allemagne.

Les Juifs furent de même les principaux arti- ›ns du mouvement révolutionnaire et spartakiste ›ui faillit livrer l'Allemagne au bolchevisme. ›ebknecht et Rosa Luxembourg étaient Juifs. ›e l'aveu du Juif Kurt Eisner, onze Israélites ›nt fait la révolution en Bavière : Max Lœwenberg, ›r Kurt Rosenfeld, Caspar Wolheim, Max Rotschild, ›rl Arnold, Kranold, Rosenhek, Birnbaum, Reis Kaiser. Il en allait de même dans le reste de Allemagne. Les diverses branches du Comité des ›vriers et soldats étaient dirigées par les Juifs ›bhen, Stern, Lœwenberg, Frankel, Israelovitch, ›ubenheim, Seligsohn, Katzenstein, Laufenberg, ›eimann, Schlesinger, Merz et Weil.

›moignages de Juifs sur leur action révolutionnaire.

Veut-on des témoignages de source juive indis- ›table ? — Le *Jewish Chronicle* de Londres écri- ›it en 1919 :

« Le fait du bolchevisme lui-même, le fait que ›nt de Juifs sont bolchevistes, le fait que les idéaux ›u bolchevisme sont d'accord avec ceux du ›daïsme, ont une grande signification et portée. »

M. Kohen, dans le journal communiste de ›akhow, écrivait en avril 1919 :

« Sans exagération, on peut dire que la grande ›volution sociale russe a été faite de la main des ›ifs... Ce n'est pas sans raison qu'aux élections toutes les institutions soviétiques les Juifs sont la ›ajorité victorieuse et écrasante... Les larmes juives ›ront exprimées d'eux tous (les bourgeois) en gouttes sang. »

On sait comment cette atroce menace a été mise ›exécution.

Un témoignage encore. Le commandant bolche- ›ste juif Zunder, lorsqu'il fut fait prisonnier sur ›front d'Esthonie, fut trouvé porteur d'un docu- ›ent *confidentiel* signé « Comité central de la ›ction de Pétrograd de la Ligue internationale des ›raélites ». Sous l'en-tête : *Fils d'Israël !* on peut ›e

« L'heure de notre triomphe définitif est proche. ›ous sommes à la veille de notre domination mon- ›ale... Par des éclaircissements et des explications, ›us avons détruit le respect et la foi en un Dieu qui ›us est étranger, jetant sans ménagements sur de tels dogmes le dédain et la raillerie... Nous avons ébranlé dans les nations et dans les Etats leur civilisation et leurs traditions. Nous avons tout fait pour assujettir le peuple de Russie à la puissance juive et nous l'avons contraint à se prosterner devant nous... Mais soyez prévoyants, fils d'Israël. Notre victoire est proche, car notre puissance politique et économique s'accroît en même temps que notre influence sur les masses populaires. Nous achetons les emprunts d'Etat et l'or, et nous gouvernons ainsi les bourses du monde. La puissance est à nous. Mais soyez prévoyants... Sachez qu'on ne peut compter sur l'armée rouge ; il peut arriver qu'elle se tourne brusquement contre nous. »

Le bolchevisme « mauvaise affaire » pour les Juifs.

Cette éventualité, très judicieusement prévue par la Section de Pétrograd de la Ligue internationale des Israélites, ne s'est pas encore produite. Toutefois, il est manifeste que le bolchevisme russe devient une *mauvaise affaire* pour les Juifs, qui fondaient sur lui de si vastes espoirs. Allons-nous assister à une tentative de « désolidarisation » des Juifs à l'égard du bolchevisme ? C'est possible. Et c'est pourquoi il n'était pas superflu de rappeler leur responsabilité dans la sanglante aventure du communisme russe. Cette responsabilité est extrêmement lourde, et les dénégations les plus passionnées ne changeront rien à ce fait. Si, sous la pression de la masse slave, le régime soviétique vire peu à peu à l'antisémitisme, nous verrons des Juifs qui n'ont pas bronché jusqu'ici venir nous déclarer la main sur le cœur, et avec force serments, qu'ils n'ont rien de commun avec ces gens-là. Certains d'entre eux seront sincères, car il y a chez les Juifs des esprits qui sont demeurés constamment rebelles au bolchevisme. Toutefois, cette sincérité même ne saurait infirmer en quoi que ce soit les données historiques innombrables, irréfutables, en vertu desquelles on peut affirmer que les Juifs ont joué un rôle décisif dans le bolchevisme russe et dans l'expansion mondiale de ses funestes doctrines.

R. L.

BIBLIOGRAPHIE

L'Eglise et l'Orient au moyen âge. Les Croisades, 5e édition, par Louis Bréhier. — Un vol. in-16 xv-399 pages. Prix : 15 francs. J. Gabalda. Paris, 1928.

« Le livre de M. Bréhier sur l'Eglise et l'Orient au moyen âge a paru en première édition depuis plus de vingt ans. Il a victorieusement subi la redoutable épreuve du temps, si bien que l'auteur peut aujourd'hui en publier une édition nouvelle, qui ne diffère des précédentes que par l'adjonction d'un appendice sur le rôle de la France dans les croisades et d'une bibliographie. On regrettera sans doute que les nécessités du clichage n'aient pas permis l'introduction de quelques améliorations ou corrections au cours du texte. Nul doute que l'auteur ne soit le premier à trouver bien insuffisant en ce sens les éclaircissements ajoutés à la fin de l'un ou de l'autre chapitre. Dans la bibliographie, je ne trouve pas cité l'ouvrage du P. Leib, *Rome, Kiev et Byzance.* D'ailleurs, le livre de Bréhier reste de toute première valeur, et pendant longtemps encore il sera l'indispensable manuel. » (*Fiches du Mois*, sept.-oct. 1928.)

« L'ACTION CATHOLIQUE »

LA VOIX DE NOS ÉVÊQUES

La Croisade eucharistique des enfants [1]

Lettre circulaire de Mgr GIEURE, év. de Bayonne.

Du *Bulletin religieux de Bayonne* (25. 11. 28), sous le titre « Lettre circulaire de Mgr l'évêque au clergé de son diocèse pour instituer la Croisade eucharistique des enfants » :

Messieurs et bien chers Collaborateurs,

Depuis longtemps je désirais vous entretenir de la Croisade eucharistique des enfants, institution qui a fait en France et dans le monde entier un bien immense depuis quelques années. Si j'hésitais, c'est que je vous voyais aux prises avec tant d'œuvres ! je craignais d'être indiscret.

Mais à la veille du Congrès eucharistique national qui, en juillet prochain, se tiendra à Bayonne, je n'hésite plus et je viens vous demander au nom de Jésus-Hostie d'instituer la Croisade eucharistique des enfants, dans vos paroisses, dans les petits séminaires, dans les collèges, dans les pensionnats de garçons, de filles, partout. Le Congrès n'apporterait-il à notre diocèse que le bienfait de cette institution nouvelle, j'estime que nous devrions le bénir.

Restaurer l'esprit chrétien par l'Eucharistie, par les enfants qui communieront de bonne heure et souvent, tel est le but de cette Croisade. Un religieux, grand apôtre de la Croisade eucharistique, a voulu Nous communiquer quelques notes sur ce sujet. Nous en recommandons la lecture à tous ceux qui seront chargés d'organiser la nouvelle œuvre.

La Croisade eucharistique des enfants est « la jeune armée de l'Apostolat de la prière ». Canoniquement, la Croisade eucharistique et l'Apostolat de la prière sont une seule et même chose ; par conséquent, tout centre de Croisade doit être constitué en centre de l'Apostolat de la prière. Toutefois, la Croisade a ses pratiques, son organisation et son esprit particulier.

Son Esprit (2).

Ce qu'il faut voir surtout, c'est l'esprit de la Croisade, très bien formulé par le P. Bessières :

« Que veut en effet la Croisade ?

» Ceux-là n'y ont rien compris qui n'y ont vu qu'un pieux amusement à l'usage des enfants, un échange de petits papiers noircis d'une mystérieuse comptabilité.

» Elle est un stage, un noviciat de vie chrétienne intégrale, où l'enfant pourra prendre les habitudes qu'il devra garder toute sa vie pour être un chrétien parfait. Telle ou telle industrie accidentelle sera abandonnée plus tard. Mais jusqu'à son dernier jour, cet enfant, s'il veut être un vrai chrétien, devra pratiquer la communion fréquente, se confesser « individuellement et suivant ses besoins », se faire diriger et suivre de près ; il devra toujours pratiquer le zèle et l'esprit d'initiative, le sacrifice et l'esprit de renoncement. Toujours, il sera désirable, sinon nécessaire, qu'il se porte à l'accomplissement du devoir non point seulement avec résignation, mais avec joie, et, s'il le peut, avec un peu d'enthousiasme. Or, la Croisade est cela. Analysez la devise du croisé : « Communie, prie, lutte, conquiers ! » N'est-ce point là le programme de la vie chrétienne parfaite ? En d'autres termes, la Croisade est une méthode d'éducation eucharistique, méthode d'éducation fondée sur l'Eucharistie, sur la pratique de la Communion précoce, fréquente et fervente.

» Pour exploiter les richesses de l'âme enfantine, pour élever cette âme, la Croisade prend pour levier l'Eucharistie. Elle apprend au Croisé à communier de bonne heure, à communier souvent, à communier bien. Elle en fait non pas seulement un communiant, mais encore un soldat, un chevalier de l'Eucharistie. Elle le forme à donner hostie pour hostie, à féconder, enrichir ses communions par le zèle et le sacrifice.

» L'Eucharistie, qui, d'après saint Thomas, est « le » centre de la religion », doit être le centre de la vie du croisé. Elle en est la base, la pierre angulaire sur laquelle la Croisade bâtit toute une méthode d'éducation, de formation des volontés. Cela se résume en quelques mots : Former des communiants pour faire des conquérants. » (*Messager*, oct. 1924, p. 579.)

Son code.

Pour frapper l'esprit des enfants, on a formulé en quatre mots ce qu'on appelle le code du croisé : Prie, communie, sacrifie-toi, sois apôtre !

Prie ! Le croisé est un membre d'élite de l'Apostolat de la prière. Par l'offrande quotidienne, toute sa vie est donnée à Dieu pour l'extension de son règne. Chaque mois, il reçoit sa consigne du Pape pour quelqu'un des grands intérêts de l'Eglise. Il prie Marie chaque jour.

Communie ! Le croisé est le chevalier de l'Hostie. Il communie souvent pour être pur et fort. Il communie en réparation des communions omises ou sacrilèges. Il s'unit au sacrifice de Jésus immolé sur l'autel et il aime à venir le visiter dans son Tabernacle.

Sacrifie-toi ! Le croisé est un vaillant. Il prend au sérieux la parole de Jésus : « Celui qui veut être mon disciple doit porter sa croix. » Il est homme de devoir et de sacrifice. Il consigne chaque soir ses victoires dans le « Trésor du Cœur de Jésus ».

Sois apôtre ! Le croisé est un apôtre. Sa vie est un apostolat par la prière, le sacrifice et la communion. Il ne perd jamais de vue que Jésus est mort pour le salut du monde et qu'aujourd'hui encore, après deux mille ans, un tiers seulement de l'humanité connaît Dieu : mille millions d'âmes à lui ramener !

Il est apôtre, confiant, car il sait que la prière d'un cœur pur est souveraine sur le Cœur de Jésus. Le Pape le lui a dit, et il lui a dit aussi qu'il « compte sur les croisés ».

Son organisation.

L'organisation très simple de la Croisade comprend au-dessous du prêtre qui en est le directeur, des zélateurs ou des zélatrices de Croisade chargés d'aider les enfants à être fidèles à leurs promesses.

(1) Sur la Croisade eucharistique des enfants, voir dans *D. C.* : R. P. A. Bessières, t. 7, col. 1115-1126 ; abbé Albot, t. 8, col. 1304-1306 ; — Enquête internationale (1922) sur communion et formation eucharistique des enfants (abbé D. Feuillet), t. 13, col. 1069-1087 ; conclusions d'une autre enquête (1926) : *Hostia*, t. 17, col. 1234-1241.

(2) Les sous-titres figurent dans le Bulletin religieux. Ceux qu'accompagne le signe * sont de la *D. C.*

Ces zélateurs et zélatrices seront tout naturellement maîtres et maîtresses d'écoles libres, ou bien les mes catéchistes.

Il y a encore, parmi les croisés eux-mêmes, une hiérarchie très importante. On les distingue en simples croisés et en apôtres. Les apôtres seront de petits chefs, qui auront une formation spirituelle plus suivie et plus soignée et qui exerceront leur apostolat sur les croisés avec lesquels ils vivent.

On ne doit pas admettre dans la Croisade tous les enfants, mais seulement une élite d'enfants que l'on discerne surtout par la piété eucharistique et l'esprit de sacrifice.

Revues de la C. E. — Un élément essentiel de la vie de la Croisade eucharistique est la circulation parmi les croisés des revues qui leur sont destinées. Il y en a deux : d'abord le *Petit Bulletin de la Croisade*, qui doit être remis à chaque croisé et qui lui donne les consignes du mois ; ensuite, la *Revue rose*, périodique illustré très intéressant, qui donne la chronique générale de la Croisade, et, par les traits cités et les histoires racontées, maintient en haleine la ferveur des petits croisés. (Pour ces revues et les conditions d'abonnement, s'adresser à Toulouse, 9, rue Montplaisir, ou aux secrétariats).

La Croisade et les Papes.

Depuis Benoît XV, qui s'est déclaré le « capitaine de la Croisade », jusqu'à Pie XI, qui l'a appelée « une phalange plus que toute autre aimée de son cœur », les Souverains Pontifes ont béni, encouragé, loué de multiples façons la Croisade eucharistique.

Ces louanges sont méritées par les résultats déjà obtenus. Il y a plus de 2 000 000 de croisés organisés dans le monde, dont 250 000 en France. La Croisade a fait ses preuves, surtout en développant parmi les enfants un magnifique esprit de zèle et de sacrifice et une piété eucharistique solide et efficace.

La Croisade enfin s'est montrée une véritable pépinière de vocations. Elle a été recommandée comme telle dans tous les congrès nationaux de recrutement sacerdotal, à Paris, à Marseille et à Rouen.

Pratiques.

1° Offrande quotidienne de la journée aux intentions de l'Apostolat de la prière, désignées tous les mois par le Souverain Pontife.

2° Offrir chaque jour à la Sainte Vierge la récitation d'une dizaine de chapelet.

3° Communier tous les huit jours, ou au moins tous les mois.

4° Préparer et vivre sa communion par des sacrifices quotidiens enregistrés dans le Trésor.

Succès de la Croisade eucharistique°.

Que la Croisade eucharistique soit populaire, qu'elle ait obtenu un prodigieux succès réservé à bien peu d'œuvres, les chiffres le prouvent et le montrent éloquemment : Deux millions de croisés, deux millions d'enfants enrôlés dans cette croisade ! deux cent cinquante mille pour la France.

Les Papes l'ont prise sous leur protection. Benoît XV s'en déclare le *capitaine*. Aux croisés venus en pèlerinage à Rome il dira : « Le cœur des enfants est toujours un terrain bien préparé. Il n'y a là ni herbes ni épines qui empêchent la semence de se développer... Aussi est-ce avec raison qu'en vue de hâter la fin des maux qui ont frappé la famille humaine Nous Nous sommes tourné vers les enfants pour apaiser la colère de Dieu. »

Pie XI proclame que la Croisade eucharistique est la phalange préférée de son cœur.

Deux cent cinquante évêques l'ont établie dans leurs diocèses et tous s'en félicitent et proclament son bienfait.

Ses bienfaits°.

La Croisade eucharistique sanctifie des milliers et des milliers d'enfants qui, plus tard, en grand nombre, resteront chrétiens. Quelques-uns seront des apôtres. Pour s'en convaincre il faut lire les récits merveilleux que la revue *Hostia* publie depuis plusieurs années.

Nous nous plaignons des méfaits de l'école laïque où le nom de Dieu ne peut être prononcé, où il est interdit de parler de religion aux enfants. Nous gémissons parce que ces enfants, élevés dans une atmosphère païenne, seront fatalement, dans l'avenir, indifférents, peut-être ennemis de la religion chrétienne. Instituons la Croisade eucharistique. Mettons dans ces jeunes âmes le Dieu de l'Eucharistie ; il vivra en eux ; il sera leur lumière, leur force ; il sera le correctif de l'école sans Dieu. Dieu ne sera plus jamais pour eux un absent, un inconnu pendant leur vie.

Curés du pays basque, du Béarn, supérieurs de collèges, de pensionnats, établissez la Croisade eucharistique pour obtenir des vocations ecclésiastiques. Plusieurs diocèses de France souffrent de la pénurie de prêtres et gémissent parce que les petits séminaires ressemblent à un désert. Là où la Croisade a été organisée, un renouveau s'est immédiatement manifesté ; les groupes de croisés devenaient des pépinières de séminaristes. L'évêque d'Amiens écrivait récemment : « La Croisade eucharistique avec ses 250 000 croisés en France est sans doute, à l'heure qu'il est, l'œuvre qui produit le plus de vocations aux petits séminaires. »

En novembre 1927, le Congrès national de recrutement sacerdotal tenu à Paris émettait le même sentiment : « Les vocations ont comme condition essentielle la vie chrétienne intense. Aussi les prépare-t-on excellemment en rapprochant les jeunes âmes le plus possible de Dieu, surtout par la Sainte Eucharistie. D'où la fécondité de la *Croisade eucharistique*. Ainsi on facilite l'œuvre de Dieu. »

Ecoutez encore le P. Bessières : « Semons des hosties dans les petites âmes alors que la terre n'a pas encore été envahie par les précoces ivraies, et nous recueillerons des moissons de prêtres...

« Regardons aux gestes de l'ennemi, du semeur d'ivraie. Autour de quoi, depuis un siècle (cela ne paraît pas près de changer), se livrent toutes nos batailles ?... Batailles auprès desquelles celles que nous vivons aujourd'hui ne sont, par la durée et leurs conséquences, dans le temps et l'éternité, que des escarmouches ? Autour de quoi se battra-t-on demain ? Autour de l'âme de l'enfant. L'âme de l'enfant est le grand champ de bataille du siècle passé et du siècle actuel.

» La grande question posée dans le monde par le « Prince de ce monde » est celle-ci : A qui sera l'âme de l'enfant, au diable ou à Dieu ? »

Il sera à Dieu si nous l'enrôlons dans la Croisade eucharistique.

Agréez, Messieurs et bien chers Collaborateurs, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

Fait à Bayonne, le 21 novembre, en la fête de la Présentation de la Bienheureuse Vierge Marie.

† François-Marie,
évêque de Bayonne, Lescar et Oloron.

N. B. — Comment installer la Croisade ? Deux secrétariats sont établis : le premier à Bayonne,

au grand séminaire, pour les archiprêtrés de Bayonne et de Mauléon. M. Théas, professeur au grand séminaire, en est le directeur.

Un second secrétariat est établi à Pau pour les archiprêtrés de Pau, d'Orthez et d'Oloron. Le P. Peyré (rue Montpensier, 35) en est le directeur.

Le secrétariat est un organe de propagande, de formation, de préparation des journées et des fêtes, etc. Le secrétariat envoie aux curés, aux supérieurs de communautés, de pensionnats, aux aumôniers, des documents nécessaires pour l'installation de la Croisade. Au secrétariat, si on le désire, on pourra s'approvisionner de revues, de livres, opuscules, insignes, catalogues, etc.

Pour bien connaître la Croisade eucharistique et ses méthodes d'organisation, on pourra se procurer dans les différents secrétariats ou à Toulouse, 9, rue Montplaisir, les opuscules suivants : P. Bessières, *Directoire des aumôniers et des zélateurs de la Croisade*; — P. Derely, *Petit guide de la Croisade eucharistique ; Veux-tu être de la Croisade?* (tract) ; — P. Marmoiton, *De « petits vicaires » pour nos paroisses* ; — Abbé Dubail, *La Croisade eucharistique et le recrutement sacerdotal.*

Le R. P. Derély, S. J., a été chargé par S. G. Mgr Gieure de prêcher dans le diocèse la Croisade eucharistique. Le *Bulletin religieux de Bayonne* du 6. 1. 29 signale que « la tournée du pays basque a donné d'excellents résultats et a permis d'atteindre 7000 enfants; il y a eu 23 réunions, dont 9 pour zélateurs et zélatrices ».

Patronage des Saints

Saint Alphonse de Liguori et les avocats

De la *Revue des Saints* (novembre 1928) :

Une « Pieuse Union de saint Alphonse » vient d'être fondée, à Rome, avec l'approbation du cardinal-vicaire, par les Pères Rédemptoristes de Saint-Joachim *ai Prati*, pour les avocats de la capitale italienne.

Bien qu'elle reconnaisse que saint Yves soit le patron effectif des « représentants de la veuve et de l'orphelin », la nouvelle Association s'est placée sous la protection de saint Alphonse de Liguori, en raison des rapports qu'eut avec le Barreau le fondateur de la Congrégation du Très Saint Rédempteur.

Saint Alphonse fut, en effet, d'abord avocat. Il exerça cette profession de 1715 à 1723, soit pendant huit ans, et fut de son temps, et sans doute de tous les siècles, le plus jeune avocat qui existât jamais. Car, docteur *in utroque jure* à l'âge de 16 ans, il commença à plaider à 19 ans. Ses succès furent nombreux et éclatants. On appréciait en lui la pleine et universelle connaissance du droit, un désintéressement absolu et une éloquence claire et persuasive qui produisait une extraordinaire impression sur l'âme des magistrats.

C'est que saint Alphonse avait conscience des obligations qu'il avait acceptées en revêtant la toge. Il estimait sa profession la plus noble après le sacerdoce, et pour mener à bien, en accord avec sa conscience, les devoirs de sa charge, il s'était fixé certaines règles, qui, au nombre de dix, constituent bien, aujourd'hui encore, le décalogue des hommes de loi.

Voici la teneur de ces dix règles professionnelles, aussi simples qu'éloquentes :

1° Il ne faut jamais accepter de causes injustes, parce qu'elles sont dangereuses pour la conscience et pour la dignité; 2° on ne doit défendre aucune cause avec des moyens illicites; 3° on ne doit pas imposer au client des frais qui ne sont pas dus, sous peine de remboursement; 4° on doit traiter la cause des clients avec le même soin que ses propres causes; 5° il faut nécessairement se livrer à l'étude des procès, afin d'en déduire les arguments utiles pour la défense des causes qui vous ont été confiées; 6° les retards et les négligences des avocats sont préjudiciables aux intérêts du client; les dommages ainsi causés doivent donc lui être remboursés, sinon on pèche contre la justice ; 7° l'avocat doit implorer l'aide de Dieu dans les causes qu'il a à défendre, car Dieu est le premier défenseur de la justice ; 8° il n'est pas louable qu'un avocat accepte des causes supérieures à son talent, à ses forces et au temps qui, souvent, lui manquera pour préparer honnêtement la défense; 9° l'avocat doit toujours être juste et honnête, deux qualités qu'il faut garder comme la prunelle de son œil; 10° un avocat qui perd une cause par sa négligence est débiteur envers son client; il doit rembourser les dommages qu'il a occasionnés.

BIBLIOGRAPHIE

Discours de mariage, par Louis Rouzic. — Un vol. in-8° de 252 pages. Prix, 12 francs. Lethielleux, Paris. 1928.

« Excellent ouvrage, qu'apprécieront non seulement les amis de M. l'abbé Rouzic, mais tous les prêtres qui sont si souvent dans l'occasion de prononcer une allocution lors du mariage de leurs paroissiens. Loin de moi l'idée de déprécier les discours-modèles imprimés dans les rituels diocésains. Mais un peu de variété ne messied pas, et il est des cas où un accent moins impersonnel est attendu par l'assistance et où un bon guide ne sera pas à dédaigner.

» On retrouvera ici les qualités bien connues de l'apôtre tant aimé de ses jeunes gens : la délicatesse, la hardiesse, l'onction, la clarté. [...] — Michel Esters. » (*Revue des Auteurs et des Livres*, 20 nov. 1928, p. 550.)

Une parole d'homme n'est jamais qu'une invite. Après, et au plus tôt, la parole est au silence, si je puis ainsi m'exprimer.

Quand la voix tombe, la pensée doit surgir.

Et c'est dans ces échos intérieurs que l'écrivain doit trouver, avec une sorte de duplicata de son texte, le prix de son effort.

A.-D. Sertillanges, O. P.,
membre de l'Institut.

Le bonheur de souffrir est pour les saints le seul tempérament à la peine de ne pas mourir. Ils se délectent dans leur peine, et la mesure de leur peine est celle d'une âpre joie.

Senex.

(*Les idées et les jours.*)

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

Actes du Saint-Siège.

Les ecclésiastiques et les journaux

Interprétation du canon 1386 § 1 du Code canonique

De la *Revue ecclésiastique de Metz* (décembre 1928) :

Le canon 1386 § 1 est ainsi conçu : « *Vetantur clerici saeculares sine consensu suorum Ordinariorum, religiosi vero sine licentia sui Superioris maioris et Ordinarii loci, libros quoque qui de rebus profanis tractent edere, et in diariis, foliis vel libellis periodicis scribere vel eadem moderari.* » (1)

A une question posée au sujet de la portée de cette défense, Mgr l'évêque a reçu de S. Em. le cardinal Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté la réponse suivante :

SEGRETERIA DI STATO DI SUA SANTITA'. Dal Vaticano, 3 novembre 1928.

N° 2371/28

MONSEIGNEUR,

J'ai bien reçu la lettre de Votre Grandeur du 21 octobre, dans laquelle vous me demandez si « les prêtres ont besoin de la permission de leur Ordinaire pour faire partie des comités de rédaction, des conseils de surveillance et autres conseils analogues de journaux politiques ». La réponse est affirmative ; car dans le can. 1386 § 1 les mots « *scribere* » et « *moderari* » contiennent aussi évidemment la défense aux ecclésiastiques de faire partie du comité de rédaction et du conseil de surveillance des journaux en question.

D'autre part, Votre Grandeur rappelle bien à propos la décision de la S. C. du Concile du 15 mars 1927 (2), suivant laquelle l'Ordinaire a le droit d'interdire toute action politique aux ecclésiastiques qui ne se conforment pas aux instructions du Saint-Siège.

Je profite de l'occasion pour vous renouveler l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

P. card. GASPARRI.

(1) Voici la traduction de ce paragraphe : « Il est défendu aux clercs séculiers sans le consentement de leurs Ordinaires, aux religieux sans la permission de leur supérieur majeur et de l'Ordinaire du lieu, de publier des livres même s'ils ont pour sujets des questions profanes, et d'écrire dans les journaux, feuilles ou publications périodiques, et de les diriger. » (Sauf indication contraire, toutes les notes sont de la *D. C.*)

(2) La *D. C.* (22. 10. 27) en a donné cette traduction : On a demandé à la S. C. du Concile de résoudre les deux questions suivantes :

« 1° L'Ordinaire a-t-il le droit et le devoir d'interdire par un précepte l'action politique aux ecclésiastiques qui, en exerçant cette action, ne se conformeraient pas aux instructions du Saint-Siège ? »

» Et, si la réponse est *Affirmativement* :

» 2° Ceux qui violeraient le précepte et qui, après avertissement, ne se corrigeraient pas, peuvent-ils et doivent-ils être frappés d'une peine en rapport avec leur faute, selon les saints canons ? »

» Les Eminentissimes Pères de la S. Congrégation, réunis en assemblée plénière le 26 février, ont répondu *Affirmativement* aux deux questions.

» Notre Saint-Père Pie XI, Pape par la divine Providence, dans l'audience du 15 mars, a daigné approuver et confirmer la réponse des Eminentissimes Pères et a ordonné de la promulguer.

» † D[ONAT], card. SBARRETTI, *préfet*.

» † JULES [SERAFINI], *év. tit. Lampsaque, secrét.* »

Tous les ecclésiastiques qui feraient partie de comités ou conseils de journaux politiques sont invités à se mettre en règle, le plus tôt possible, avec les prescriptions du droit.

Le *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg* (15. 12. 28), sous le titre « Actes du Saint-Siège », reproduit ce même document, précédé de ces lignes :

« Lettre de S. Em. le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat, donnant l'interprétation officielle du canon 1386 § 1 :

» Mgr l'évêque de Metz a reçu de S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat de Sa Sainteté la réponse suivante. » *(Suit le texte du document.)*

« Avis » de S. G. Mgr Ruch, évêque de Strasbourg.

Le *Bulletin ecclésiastique du diocèse de Strasbourg* du 1. 1. 29, dans sa partie officielle, reproduit l' « avis » suivant :

L'évêque de Strasbourg invite les prêtres qui sont membres de Conseils de rédaction et de Conseils de surveillance de journaux imprimés dans son diocèse à demander à l'autorité épiscopale l'autorisation qui leur est nécessaire d'après le canon 1386 et la lettre explicative du cardinal Gasparri pour pouvoir garder cette fonction.

Sources du Canon 1386 § 1

Dans le Code de droit canonique, pour ce § 1er de l'art. 1386, un certain nombre de sources sont indiquées que nous croyons utile de reproduire ci-après :

Encyclique « Demandatam » de Benoît XIV aux patriarche et évêques de rite grec-melchite (24 déc. 1743).

§ 21. — Les [moines basiliens] ne pourront éditer de livres d'aucune sorte ou de journaux sans une approbation préalable [de leurs supérieurs] et sans la permission de l'évêque diocésain et du patriarche ; de plus, ils ne pourront faire paraître aucun livre ou périodique traitant de questions sacrées sans l'avis du Saint-Siège. Que si, pour les éditions des livres sacrés antérieurement approuvées par le Siège apostolique il en est fait de nouvelles, le patriarche et les évêques catholiques seront chargés de les examiner afin qu'elles ne diffèrent en rien des éditions approuvées (1).

[Traduit du latin par la *D. C.*]

(1) *Codex iuris canonici fontes*, t. 1er, p. 802.

Constitution apostolique « Officiorum ac munerum », de S. S. Léon XIII (25 janvier 1897).

42. Les membres du clergé séculier ne doivent pas même publier de livres traitant d'arts et de sciences purement naturelles sans consulter leur Ordinaire, donnant ainsi l'exemple de l'obéissance à son égard.

Il leur est également interdit d'accepter, sans l'autorisation préalable de l'Ordinaire, la direction de journaux ou publications périodiques (1).

Instruction de la S. C. des Affaires ecclésiastiques extraordinaires (27 janvier 1902).

III. Quand les écrits démocratiques chrétiens traitent spécialement de questions concernant la religion, la morale chrétienne et l'éthique naturelle, ils sont soumis à la censure préalable de l'Ordinaire, suivant l'article 41 (2) de la Constitution apostolique *Officiorum*. En outre, les ecclésiastiques, suivant les prescriptions de l'article 42 de la même Constitution, cité ci-dessus, doivent obtenir le consentement préalable de l'Ordinaire même pour la publication d'écrits d'un caractère purement technique (3).

Encyclique « Pieni l'animo » de S. S. Pie X aux évêques d'Italie (28 juillet 1906).

Nous parlons, vous l'entendez bien, de l'Instruction que la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires publia par ordre de Léon XIII, le 27 janvier 1902, au sujet de l'action populaire chrétienne, et qui fut transmise à chacun de vous afin que dans vos diocèses respectifs vous en assuriez l'exécution.

[...] Pour ce qui concerne la fondation et la direction des journaux et des revues, le clergé doit fidèlement observer tout ce qui est prescrit dans l'article 42 de la Constitution apostolique *Officiorum:* Il est interdit aux membres du clergé d'assumer sans l'autorisation préalable des Ordinaires la direction de journaux quotidiens ou de publications périodiques.

De même, aucun membre du clergé ne peut sans l'assentiment préalable de l'évêque publier d'écrits d'aucune sorte, soit en matière religieuse ou morale, soit de caractère purement technique (4).

Encyclique « Pascendi » de S. S. Pie X sur les doctrines modernistes (8 septembre 1907).

Il ne suffit pas d'empêcher la lecture et la vente des mauvais livres, il faut encore en entraver la publication. Que les évêques, donc, usent de la plus grande sévérité en accordant la permission de publier. Or, comme le nombre est grand, d'après la Constitution *Officiorum*, des ouvrages qui ne peuvent paraître sans la permission de l'Ordinaire, et comme, d'autre part, l'évêque ne les peut tous reviser par lui-même, dans certains diocèses on a institué, pour procéder à cette revision, des censeurs d'office. Nous louons très fort cette institution, et non seulement Nous engageons à l'étendre à tous les diocèses, mais Nous en faisons un précepte strict. Qu'il y ait donc dans toutes les curies épiscopales des censeurs d'office, chargés de l'examen des ouvrages à publier: ils seront choisis parmi les prêtres du clergé, tant régulier que séculier, recommandables par leur âge, leur science, leur prudence, et qui, en matière de doctrine à approuver ou à blâmer, se tiennent dans le juste milieu. A eux sera déféré l'examen de tous les écrits, qui d'après les articles 41 et 42 de la Constitution mentionnée, ne peuvent être édités sans permission. Le censeur donnera son avis par écrit. Si cet avis est favorable, l'évêque délivrera le permis de publication, par ce mot : *Imprimatur*, mais qui sera précédé de la formule *Nihil obstat*, avec, au-dessous, le nom du censeur. Dans la curie romaine, aussi bien que dans les autres, des censeurs seront institués. Leur nomination sera faite, d'entente avec le cardinal vicaire, et avec l'approbation du Souverain Pontife, par le maître du Sacré Palais. A celui-ci il appartiendra de désigner le censeur pour la revision de chaque ouvrage. Le permis de publication sera encore délivré par lui, ainsi que par le cardinal vicaire ou son vice-gérant, et il sera précédé, comme ci-dessus, de la formule d'approbation du censeur, suivie de son nom. Seulement dans des cas exceptionnels et fort rares, pour des raisons dont l'appréciation est laissée à la prudence de l'évêque, la mention du censeur pourra être omise. Le nom du censeur sera tenu secret aux auteurs, et ne leur sera révélé qu'après avis favorable, de peur qu'il ne soit molesté et durant le travail de revision et par la suite s'il a refusé son approbation. Nul censeur ne sera pris dans un Institut religieux sans qu'on ait, au préalable, consulté secrètement le provincial, ou, s'il s'agit de Rome, le supérieur général; celui-ci, provincial ou supérieur général, devra attester en conscience la vertu, la science, l'intégrité doctrinale du candidat. Nous avertissons les supérieurs religieux du grave devoir qui leur incombe de veiller à ce qu'aucun ouvrage ne soit publié sans leur autorisation et celle de l'Ordinaire. Nous déclarons enfin que le titre de censeur ne pourra jamais être invoqué pour appuyer les opinions personnelles de celui qui en aura été revêtu et sera, à cet égard, de nulle valeur.

Ceci dit en général, Nous ordonnons en particulier l'observation de l'article 42 de la Constitution *Officiorum*, dont voici la teneur: Défense aux membres du clergé tant séculier que régulier de prendre la direction de journaux ou de revues sans la permission des Ordinaires. Que s'ils viennent à abuser de cette permission, elle leur sera retirée, après monition. — En ce qui regarde les prêtres *correspondants* ou *collaborateurs* — pour employer les mots courants, — comme il n'est pas rare qu'ils glissent dans les journaux ou revues des articles entachés de modernisme, il appartient aux évêques de les surveiller, et, s'ils les prennent en faute, de les avertir d'abord, puis de leur interdire toute espèce de collaboration ou correspondance. Même injonction est faite aux supérieurs religieux: en cas de négligence de leur part, les évêques agiront comme délégués du Souverain Pontife. Qu'à chaque journal et revue il soit assigné, autant que faire se pourra,

(1) *Codex iuris canonici fontes*, t. 3, p. 510 ; *Lettres apostoliques de Léon XIII*, t. 5, p. 123.

(2) « Tous les fidèles sont tenus de soumettre préalablement à la censure ecclésiastique au moins les livres qui traitent des divines Ecritures, de la théologie, de l'histoire ecclésiastique, du droit canon, de la théologie naturelle, de l'éthique et autres sciences religieuses ou morales du même genre, et en général tous les écrits qui traitent spécialement de la religion et des mœurs. » (Note du document.)

(3) *Actes de Léon XIII*, t. 6, p. 265.

(4) *Codex iuris canonici fontes*, t. 3, p. 680 ; *Actes de S. S. Pie X*, t. 2, pp. 207-209.

un censeur dont ce sera le devoir de parcourir en temps opportun chaque numéro publié, et, s'il y rencontre quelque idée dangereuse, d'en imposer au plus tôt la rétractation. Ce même droit appartiendra à l'évêque, lors même que l'avis du censeur aurait été favorable (1).

Motu proprio « Sacrorum Antistitum » (lois pour repousser le péril du modernisme) de S. S. Pie X (1er septembre 1910).

Le Motu proprio *Sacrorum Antistitum* du 1er septembre 1910 (2) reproduit, sous le titre IV, ce passage ci-dessus de l'encyclique *Pascendi*. Sur ce paragraphe du Motu proprio, la S. C. Consistoriale faisait la déclaration suivante le 25 septembre 1910 :

IV. — L'interdiction faite aux élèves des séminaires et collèges ecclésiastiques de lire tous journaux et revues, si excellents soient-ils, s'étend-elle aussi aux jeunes religieux étudiants des couvents et Congrégations ?

Le Saint-Père, dans l'audience accordée le 24 septembre 1910 à l'Eminentissime cardinal secrétaire de la S. C. Consistoriale, a donné mandat de répondre :

Oui (3).

Réponse de la S. C. des Religieux (15 juin 1911).

Les *Acta Apostolicae Sedis* (26. 6. 11) publient la réponse aux doutes suivants, que nous traduisons du latin :

La question suivante a été posée à la S. C. des Religieux :

« 1. Est-ce que les religieux appartenant aux Instituts à vœux simples sont tenus aux mêmes lois que les réguliers à vœux solennels en ce qui concerne l'*Imprimatur* et la permission à obtenir des supérieurs, chaque fois qu'ils désirent donner un manuscrit à l'impression ?

» 2. Est-ce que les religieux, chaque fois qu'une publication de manuscrit aura été interdite par les supérieurs, ou l'*Imprimatur* refusé, peuvent livrer ce même manuscrit à quelque imprimeur, qui le publiera, avec l'*Imprimatur* de l'Ordinaire du lieu, sans nom d'auteur ? »

Les Eminentissimes cardinaux de la S. C. des Religieux, dans leur assemblée plénière tenue au Vatican le 2 juin 1911, ont répondu aux doutes ci-dessus :

Au 1er : *Affirmativement*.

Au 2e : *Négativement*.

Cette réponse des Eminentissimes Pères, S. S. Pie X, après rapport du secrétaire de la S. C. soussigné, l'a approuvée et confirmée le 11 juin 1911.

Donné à Rome à la secrétairerie de la S. C. des Religieux, le 15 juin 1911.

† Fr. I. C. card. Vives, *préfet*.

† Donat (Sbarretti), *archevêque d'Ephèse, secrétaire*.

---

(1) *Codex iuris canonici fontes*, t. 3, pp. 721-723 ; *Actes de S. S. Pie X*, t. 3, pp. 167-171.

(2) *Acta Apostolicae Sedis*, 9. 9. 10, pp. 661-662 ; *Actes de S. S. Pie X*, t. 5, pp. 150-153.

(3) *Acta Apostolicae Sedis*, 10. 10. 10, pp. 740-741 ; *Actes de S. S. Pie X*, t. 5, pp. 254-255.

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

Sur les questions de presse la *D. C.* a déjà publié dans la collection (tt. I à XX) toute une série de documents que l'on trouvera énumérés dans les références suivantes :

Presse (France).

ACTES DE L'EPISCOPAT. — *Doctrine, bonne presse :* Mgr Bonnet sur son importance (9. 1. 20) : 3. 106 ; — Mgr Chollet sur la surveillance des lectures : 3. 164 ; — Mgr Flocard sur presse et les cathol. (Congrès B. P. 1921) : 7. 1045-1055 ; — Mgr Chollet sur œuvre de la B. P., la *Croix* (10. 10. 22) : 9. 198-200 ; card. Dubois sur œuvre de la B. P. (11. 10. 22) : 9. 195-198 ; — Mgr Marnas sur « Dimanche de la presse » (6. 1. 25) : 13. 693-694 ; — Mgr Ruch sur devoirs des journaux qui veulent être lus par les cathol. (8. 12. 27) : 19. 415-418 ; — Mgr Ruch sur surveillance des journaux (20. 9. 28) : 20. 1091-1100. — *Condamnations :* Card. Dubourg : *Ouest-Eclair* (10. 1. 20) : 3. 165-166 ; Mgr Ricard : *Dépêche de Toulouse*, *République des Travailleurs* (5. 4. 22) : 7. 1249 ; — Mgr Le Fer de La Motte : *Populaire* de Nantes (2. 7. 23) : 10. 799-800 ; card. Maurin : *Progrès, Lyon républicain*, *Tribune républicaine* (29. 2. 24) : 11. 1643 ; — Mgr Ruch : *Dernières Nouvelles* (8. 9. 24) : 12. 1248-1250 ; Mgr Ruch : *Zukunft* (23. 11. 26) : 17. 82-84 ; Mgr Ruch : *National de l'Alsace et de la Lorraine* (24. 1., 8. 6., 7. 7., 12. 7. 27) : 19. 1617-1619 ; — *Action Française* (29. 1. 14, 29. 12. 26) : 17. 135-138 ; Journaux d' « A. F. » : 19. 1605-1624.

ACTES PONTIFICAUX. — *Pie XI :* Lettre à Mgr Chollet sur « Office central de Librairie » (8. 1. 24) : 11. 1245 ; — Lettre à Mgr Ruch sur devoirs des journaux et Action catholique (10. 9. 28, 22. 9. 28) : 20. 1100-1101 ; — Télégrammes à la *Croix* et à la *Vie Catholique* (28. 12. 26) : 17. 132 ; — déclaration sur permission de lire le journal *l'Action Française* (24. 2. 27) : 18. 643 ; — Communiqué *Osservatore Romano* sur journal *Rome :* 19. 1603-1604.

ACTES DU SAINT-SIEGE. — *S. C. du Saint-Office :* Ouvrages condamnés (1914-1921) : 5. 147-148 ; — Condamnation des œuvres d'A. France (2. 6. 22) : 8. 126 ; — Condamnation du *Manuel biblique* de Brassac (15. 12. 23), commentaires : 11. 323-327, 669-686 ; — Condamnation œuvres Maurras et *Action Française* (29. 1. 14, 29. 12. 26) : 17. 135-138 ; — Condamnat. de l' « *Action Française* » *et le Vatican* (19. 9. 27) : 18. 650 ; — Condamnat. de la *Politique du Vatican* de Maurras et Daudet ; du *Ralliement et l'A. F.* de Mermeix, de *C. Maurras et le nationalisme de l'A. F.* de M. de Roux (13. 1. 28) : 19. 791 ; — Condamnat. du « *Danger* » *de l'A. F.*, de Courcoural (3. 2. 28) : 19. 792 ; — Catholiques et critique littéraire et artistique (15. 3. 23) : 9. 1131 ; — Ouvrages de G. d'Annunzio (30. 6. 28) : 20. 105. — *S. C. des Séminaires et des Universités :* Lecture des périodiques dans les séminaires (*Recrutement sacerdotal*) : 9. 1503.

BIBLIOTHEQUES, LIBRAIRIES. — Semaine du Livre : 6. 177-179 ; — Librairies coopératives (E. Poisson) : 7. 159-160 ; — Bibliothèques populaires rurales : 7. 992-996 ; — Romans à proscrire : 7. 1100-1103 ; Bibliothèque d'œuvre catholique : 9. 1396-1402 ; — Production du livre français : 14. 912 ; — « Bureaux de presse catholique » : 15. 1263-1264 ; — « Union coopérative de dépôts de lectures » (J. Boucherie) : 17. 1060-1063.

« BONNE PRESSE ». — Œuvre pendant la guerre : 2. 518-521 ; — Causerie au 26e congrès (Pierre l'Ermite) : 5. 16-20 ; — Œuvre noëliste : 6. 427-430 ; — Action (Mgr Flocard) : 7. 1045-1055 ; — Son œuvre (card. Dubois) : 9. 195-198 ; — Episcopat et ses publications (card. Dubois, Mgr Chollet) : 9. 195-200.

DOCUMENTATION. — Mouvements syndicaux chez travailleurs intellectuels : 3. 370-384 ; — Service confédéral de documentation de militants socialistes :

Presse (Étranger).

Lois nouvelles.

Divorce et séparation de corps, séparation de biens

Publication des jugements

LOI DU 19 DÉCEMBRE 1928 (1)

ART. 1er. — L'article 250 du Code civil est modifié ainsi qu'il suit :

« Extrait du jugement ou de l'arrêt qui prononce le divorce sera inséré aux tableaux exposés dans l'auditoire des tribunaux civils et de commerce.

» Pareil extrait est inséré dans l'un des journaux qui se publient dans le lieu où siège le tribunal ou, s'il n'y en a pas, dans l'un de ceux publiés dans le département. »

---

(1) « Loi modifiant les articles 250 du Code civil et 867, 872 et 880 du Code de procédure civile (insertion des jugements de divorce, de séparation de corps et de séparation de biens aux tableaux exposés dans l'auditoire des tribunaux et des Chambres des avoués et des notaires. »

ART. 2. — L'article 867 du Code de procédure civile est modifié ainsi qu'il suit :

« Pareil extrait sera inséré dans les tableaux placés à cet égard dans l'auditoire du tribunal de commerce. Cette insertion sera certifiée par le greffier. »

ART. 3. — L'article 872 du Code de procédure civile est modifié ainsi qu'il suit :

« Le jugement de séparation sera lu publiquement, audience tenante, au tribunal de commerce du lieu, s'il y en a ; extrait de ce jugement, contenant la date, la désignation du tribunal où il a été rendu, les noms, prénoms, profession et demeure des époux, sera inséré sur un tableau à ce destiné et exposé pendant un an dans l'auditoire des tribunaux de première instance et de commerce du domicile du mari, même lorsqu'il ne sera pas négociant ; et, s'il n'y a pas de tribunal de commerce, dans la principale salle de la maison commune du domicile du mari.

» La femme ne poura commencer l'exécution du jugement que du jour où les formalités ci-dessus auront été remplies, sans que néanmoins il soit nécessaire d'attendre l'expiration du susdit délai d'un an.

» Le tout sans préjudice des dispositions prévues en l'article 1445 du Code civil. »

ART. 4. — L'article 880 du Code de procédure civile est modifié ainsi qu'il suit :

« Extrait du jugement qui prononcera la séparation sera inséré aux tableaux exposés dans l'auditoire des tribunaux ainsi qu'il est dit à l'article 872. »

ART. 5. — La présente loi est applicable aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 19 décembre 1928.

GASTON DOUMERGUE.

Par le président de la République :

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,
LOUIS BARTHOU.

Le ministre des Colonies,
ANDRÉ MAGINOT.

CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES

Extension de l'art. 463 du Code pénal

LOI DU 29 DÉCEMBRE 1928 (1)

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE. — Le paragraphe 9 de l'article 463 du Code pénal est ainsi modifié :

« Sauf disposition contraire expresse, dans tous les cas où la peine est celle de l'emprisonnement ou de l'amende, si les circonstances paraissent atténuantes, les tribunaux correctionnels sont autorisés, même en cas de récidive, à réduire l'emprisonnement même au-dessous de six jours et l'amende même au-dessous de 16 francs. »

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 29 décembre 1928.

GASTON DOUMERGUE.

Par le président de la République :

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,
LOUIS BARTHOU.

(1) « Loi étendant l'application de l'article 463 paragraphe 9 du Code pénal sur les circonstances atténuantes. »

Réponses ministérielles

Impôts cédulaires

I

Charges de famille. Réduction. Revenus inférieurs et supérieurs à 10 000 francs.

Du J. O., 31 août 1928, Déb. parl., Chambre, p. 2482 :

539. — M. Amidieu du Clos, *député, demande à M. le ministre des Finances, au sujet des déductions pour charges de famille concernant d'une part les impôts sur les bénéfices : a) industriels et commerciaux ; b) de l'exploitation agricole ; c) des professions non commerciales ; d) des traitements et salaires ; et d'autre part l'impôt général sur le revenu : 1° si les maxima de réduction : a) de 300 francs par personne à charge pour les quatre premières catégories : b) de 2 000 francs pour la cinquième catégorie ; sont applicables aux contribuables dont les revenus nets (tels qu'ils s'envisagent pour l'assiette de l'impôt général sur le revenu, défalcation faite des réductions pour situation et charges de famille) ne dépassent pas 10 000 francs ; 2° si, notamment, un contrôleur des contributions a le droit d'appliquer ces maxima à tous les contribuables ou bien si ces maxima ne devraient pas n'être appliqués qu'aux contribuables dont le revenu net dépasse 10 000 francs après défalcation des réductions pour charges de famille.* (Question du 29 juin 1928.)

RÉPONSE. — Conformément aux dispositions des articles 67 et 84 des lois codifiées (décret du 15 octobre 1926 [1]), le montant des réductions pour charges de famille n'est limité à 300 francs par personne à charge pour chaque impôt cédulaire et à 2 000 francs par personne à charge pour l'impôt général sur le revenu qu'en ce qui concerne les redevables dont le revenu net total, tel qu'il doit être envisagé pour l'assiette de l'impôt général et défalcation faite des déductions pour situation et charges de famille, excède 10 000 francs. Pour les autres contribuables, le montant des réductions n'est pas limité et peut absorber la totalité des impôts cédulaires et de l'impôt général.

II

Etat des contribuables non inscrits à l'impôt sur le revenu, inscrits au titre des bénéfices industriels et commerciaux, des bénéfices agricoles, des professions libérales, des traitements et salaires.

Du J. O., 31 août 1928, Déb. parl., Chambre, p. 2482 :

506. — M. R. Laquière, *député, demande à M. le ministre des Finances combien il existe de contribuables : 1° non inscrits à l'impôt sur le revenu ; 2° inscrits : a) au titre des bénéfices industriels et commerciaux ; b) au titre des bénéfices agricoles ; c) au titre des professions libérales ; d) au titre des traitements et salaires.* (Question du 28 juin 1928.)

RÉPONSE. — 1° Les statistiques possédées par l'Administration permettent seulement d'indiquer le nombre de contribuables inscrits aux rôles de l'impôt général sur le revenu. Pour l'année 1927 (revenus de 1926), ce nombre s'est élevé à 2 486 000 ; 2° le nombre de contribuables inscrits aux rôles des impôts cédulaires visés dans la question et dus au titre de 1927 (bénéfices et revenus de 1926) s'établissait comme suit à la date du 31 décembre 1927 : impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, 1 510 000 ; impôt sur les bénéfices agricoles, 667 000 ; impôt sur les bénéfices des professions non commerciales, 79 000 ; impôt sur les traitements et salaires, 1 771 000.

(1) Cf. D. C., t. 17, col. 339-360.

L'EXPANSION DE LA CULTURE FRANÇAISE

Les œuvres françaises à l'étranger

Au moment où la Chambre des députés va aborder la discussion des articles du projet financier présenté par le Gouvernement aux fins d'accorder l'autorisation aux Congrégations missionnaires, il ne sera pas sans intérêt de jeter un regard sur l'œuvre éducative que celles-ci accomplissent à l'étranger.

Dans le rapport qu'il a présenté le 9 juillet dernier, au nom de la Commission des finances chargée d'examiner le projet de budget du ministère des Affaires étrangères pour 1929, M. JOSEPH PAGANON, *député radical-socialiste de l'Isère, rend hommage à cette action de nos religieux et de nos religieuses, et il proclame en ces termes la nécessité de parer au danger qu'il y aurait à voir tarir leur recrutement :*

Les écoles tenues par des religieux et des religieuses appartenant aux missions françaises ont été les artisans de la diffusion de notre langue en Orient, en Extrême-Orient et en Amérique latine. Leurs établissements sont prospères, leur présence demandée par un grand nombre de pays.

Mais leur recrutement se tarit graduellement, et nous sommes menacés de voir passer en des mains étrangères des établissements dus à l'initiative française et qui ont servi au Mexique, au Pérou, au Brésil, etc., notre influence, avec un dévouement et une persévérance rares.

Les Gouvernements étrangers, notamment l'Italie, à Smyrne, en Syrie, en Palestine et en Chine, l'Allemagne et la Hollande, l'Espagne, multiplient leurs efforts pour développer leurs missions.

Un abandon sur ce terrain n'aboutirait qu'à servir les intérêts de nos rivaux, puisque ni le chiffre des crédits affectés aux œuvres d'enseignement à l'étranger, ni les préférences d'une grande partie de la clientèle scolaire ne permettent d'envisager la substitution d'établissements universitaires à des institutions tenues par des religieux.

Le Gouvernement français, dont l'attention a été attirée sur ce point en ce qui concerne l'Amérique latine par une pétition signée d'universitaires éminents (1), se préoccupe de cette situation. Et sans porter aucune atteinte en France au régime de la laïcité, il doit rechercher, en plein accord avec le Parlement et dans le cadre de la législation en vigueur, les moyens qui pourraient sauvegarder notre influence dans le monde (2).

Dans les différents rapports budgétaires qu'il a présentés ces dernières années, M. Paganon a eu l'occasion de souligner l'importance du « Service des œuvres françaises à l'étranger » du ministère des Affaires étrangères, service qui englobe toutes les organisations scolaires, hospitalières, d'assistance sociale, de propagande, d'information et de presse, qui fonctionnent au dehors. C'est au budget de ce service que sont inscrites les subventions que le Gouvernement accorde aux œuvres missionnaires d'enseignement.

Il nous paraît opportun de retracer, d'après les rapports des budgets de 1927, de 1928 et de 1929, l'historique de ce service et de donner un aperçu de son activité et des résultats obtenus durant les années qui viennent de s'écouler.

Dans une dernière partie nous reproduirons, à la suite des chapitres qui les concernent, les listes des principales œuvres françaises qui relèvent de ce service et qui sont répandues dans le monde entier. On verra quelle place importante tiennent dans ces listes les œuvres dont le fonctionnement est assuré par les religieux et les religieuses, et l'on comprendra dès lors quel intérêt vital il y a pour la France à ne pas entraver le recrutement des Ordres et des Congrégations qui, en travaillant pour l'unique gloire de Dieu, assurent par surcroît le bon renom du pays et propagent sa culture.

(1) Cf. *D. C.*, t. 18, col. 1303-1308

(2) Il convient de faire remarquer que M. Joseph Paganon figure parmi les membres de la Commission des finances de la Chambre qui, le 18 décembre 1928, ont demandé la disjonction du projet financier des articles présentés par le Gouvernement en vue de faire accorder l'autorisation aux Congrégations missionnaires.

Au cours de cette séance, en effet, un des membres de la Commission, M. Alexandre Varenne, saisissait ses collègues de la motion suivante :

« La Commission des finances, considérant que la Commission des Affaires étrangères et la Commission de l'Administration générale ont demandé à donner leur avis sur les articles 33 à 43, que ces articles n'intéressent en aucune façon les recettes et les dépenses ;

Sans préjuger le fond du débat, sur lequel elle aura à statuer ultérieurement si elle est appelée à fournir son avis :

» Décide que les articles en question seront disjoints du projet financier pour faire l'objet d'un projet de loi spécial qui sera envoyé à l'examen des Commissions compétentes. »

La motion fut rejetée par 20 voix contre 20.

Avaient voté pour la disjonction : MM. Antonelli, V. Auriol, Bedouce, F. Brunet, de Chappedelaine, Ducos, Dumesnil, Jacquier, E. Lafont, Lamoureux, Locquin, Malvy, Nogaro, Paganon, Palmade, Deyris, Renaudel, Spinasse, Varenne, Viollette.

Avaient voté contre : MM. A. Fould, Barety, Bellanger, Bureau, Champetier de Ribes, Chassaigne-Goyon, Delesalle, Deligne, Denais, Evain, Landry, de Lasteyrie, Petsche, Patenôtre-Desnoyers, Piétri, Reibel, P. Reynaud, Rothschild, R. Sérot, de Tinguy du Pouët.

Par 20 voix contre 20, la Commission décida ensuite de ne pas passer à la discussion des articles. (Note de la *D. C.*)

- Historique et fonctionnement du service des œuvres françaises à l'étranger [1]

)rigine et définition du service [2].

e service des œuvres françaises à l'étranger, qui partie de la direction des affaires politiques et nmerciales du ministère des Affaires étrangères, é créé par décret en janvier 1920. Il n'est que transformation de l'ancien bureau des écoles et œuvres françaises à l'étranger fondé en 1910. n'est donc pas un service de propagande né de guerre, distributeur de tracts et de brochures, anisateur de tournées de conférences. Son budget à l'entretien d'œuvres permanentes qui, dans dre de l'enseignement ou dans celui de l'assisce, servent à accroître le rayonnement français. uaie d'avant-guerre, d'une époque où, la politique ngère étant passée au premier plan des préoccuions du pays, et la vie intellectuelle internatio- étant devenue de plus en plus active, l'Etat plus nettement conscience de ce rayonnement ntané et pacifique de la France au dehors, et com- qu'il était de son devoir de l'aider. Le bureau des les s'occupait principalement des écoles et des vres traditionnelles d'Orient et d'Extrême-Orient. s la transformation de la carte du monde après 9 a imposé au service des œuvres, son héritier, attributions singulièrement plus vastes.

es nouvelles nationalités de l'Europe centrale et ntale — jusqu'alors tributaires de l'Allemagne — fait appel à la culture française pour s'orgaer et s'instruire. Des appels analogues sont venus peuples d'Islam, si rapides à se moderniser, à cidentaliser, et des républiques latines d'Amé- e du Sud, enrichies et devenues de jeunes Puisces mondiales. Des envois de professeurs et de es, des créations de bourses, des fondations d'étasements, des choix à faire et un classement pérer parmi les demandes, des initiatives à ndre, des évolutions à guider : tâche multiple aquelle le service ne peut suffire que par une vité continue devenue plus efficace par une érience de six années.

insi le service des œuvres françaises à l'étranger ne tâche complexe destinée à des objets variés : ation d'organismes modernes répondant à des oins nouveaux, et protection des œuvres nées ntanément.

es établissements et ces œuvres sont de toute ure : universitaires ou libres, officiels, semiiciels ou privés, catholiques (les écoles des Misns), juives (Alliance israélite), laïques (chaires et tituts, lycées de la Mission laïque, cercles fran-). Comme elles doivent toutes avoir des relations vies avec les autorités étrangères, soit sous forme rapports administratifs (règlements scolaires, etc.), sous forme de collaboration (œuvres franco-étrangères de plus en plus nombreuses), et comme, en outre, elles créent dans les pays où elles de développent une atmosphère française et accroissent ainsi les possibilités de notre action politique et économique, il est logique que, sur place, elles relèvent immédiatement des nos agents diplomatiques et consulaires et que le service des œuvres françaises, qui centralise leur action, soit dans le voisinage immédiat des services politiques du département et en liaison constante avec eux.

Le service des œuvres est assuré en même temps par le concours de différents ministères : Guerre, Colonies, Agriculture, et surtout par celui de l'Instruction publique et de nos grandes Universités, chaque fois qu'il faut utiliser au dehors des membres de l'enseignement officiel ou qu'il faut éclairer d'avis techniques la vie de nos instituts à l'étranger. Les représentants de ces deux derniers départements siègent côte à côte dans tous les comités de direction des établissements en question.

Organisation du service et fonctionnement.

Le service des œuvres françaises à l'étranger comprend un chef de service, 3 chefs de section et 3 sous-chefs de section, 4 rédacteurs et 2 secrétaires rédacteurs, 2 secrétaires archivistes, 5 dactylographes pour un courrier qui atteint mensuellement près de sept cents lettres tant à l'arrivée qu'au départ.

Il est divisé en trois sections :

1° La section universitaire et des écoles (budget 27 millions de francs), qui a dans ses attributions non seulement les œuvres d'enseignement, mais, pour l'Extrême-Orient et l'Orient, les œuvres d'assistance inséparables des premières dans ces pays, où le dispensaire est lié à l'école, l'hôpital à la Faculté de médecine ;

2° La section des œuvres diverses (budget 2 120 000 fr.). Cette dénomination un peu vague embrasse les grandes associations d'expansion française et les œuvres qui gravitent autour de nos colonies françaises et de l'étranger. De cette section dépend également l'action extérieure par la propagande cinématographique.

3° La section artistique et littéraire (budget 955 000 fr.), qui ravitaille en livres et revues les œuvres d'enseignement et les œuvres dépendant des cercles français, et qui contrôle les expositions et manifestations artistiques à l'étranger.

Que deviennent dans la réalité ces attributions toutes théoriques ? Il est nécessaire, pour s'en rendre compte, d'entrer avec quelques détails dans l'examen du fonctionnement de chaque section.

Section des écoles.

La section des écoles a d'abord à assurer le fonctionnement et à développer deux groupes d'œuvres qui préexistaient pour la plupart à sa fondation en 1920 : les écoles et les lycées.

a) Écoles françaises.

Dans beaucoup de villes nos colonies ont organisé des écoles laïques qui groupent à côté des élèves français de nombreux élèves étrangers : en Espagne, par exemple, à Barcelone, à Valence, à Saint-Sébastien, à Séville, à Saragosse et en 15 autres villes ; en Belgique : à Bruxelles ; en Italie : à Vintimille ; en Chine : à Shanghaï.

Ailleurs, ces écoles sont tenues par des personnes morales : ainsi l'Alliance israélite, avec ses établissements répandus du Maroc espagnol à la Perse et où

---

[1]) Rapport fait au nom de la Commission des finances rgée d'examiner le projet de loi portant fixation du get général de l'exercice 1927 (ministère des Affaires ngères) par M. Joseph Paganon : *Journal Officiel*, . parl., Chambre, session ordinaire 1926, annexe 3 364 (6. 2. 27). — « Ce rapport, lit-on en note, été remis au président de la Chambre le 22 octobre 6 (voir le *J. O.* du 23 octobre) et rattaché à la ce du 11 août 1926, en vertu du 2e paragraphe de . 33 du règlement. »

[2]) Les sous-titres font partie des documents reproduits. x qui sont suivis du signe * ont été ajoutés par la C.

35 000 enfants reçoivent une éducation et une formation françaises ; ainsi les grandes Congrégations religieuses comme les Frères des Ecoles chrétiennes, qui forment à travers le monde près de 300 000 enfants. Le contrôle exercé par la section sur tous ces établissements a permis de mesurer les subventions à leur efficacité, suivant notamment le nombre d'heures réservées à notre langue. Des indications leur ont été données sur les améliorations qu'ils devaient recevoir conformément aux desiderata de nos représentants et aussi selon les impressions des universitaires de passage, et les conclusions des jurys d'examen en mission.

b) Lycées français et franco-étrangers.

Certains de ces lycées ont été fondés par la Mission laïque française. L'appui de la section a aidé à la prospérité si grande des établissements d'Alexandrie, du Caire, de Salonique et de Beyrouth et au développement de nouvelles fondations (1925) d'Alep et de Damas. Deux autres lycées, antérieurs également à 1920, relèvent du ministère des Affaires étrangères, le lycée de Madrid et le lycée de Londres. Ils ont été adaptés aux besoins et aux possibilités locales : le lycée de Madrid, qui compte aujourd'hui plus de 400 élèves, a trouvé enfin son équilibre et son recrutement, grâce à la création d'un enseignement commercial formant aux méthodes françaises les futurs employés espagnols des grandes Sociétés franco-espagnoles.

C'est de ce souci d'adaptation aux possibilités locales qu'est né, depuis 1921, un nouveau type de lycée, celui des lycées franco-sud-américains, où l'enseignement français des humanités est le couronnement et l'achèvement d'un enseignement conforme aux programmes locaux mais conçu selon nos méthodes et dirigé par nos agrégés. Une autre originalité de ces nouveaux établissements, c'est qu'ils sont subventionnés largement par les budgets des pays où ils se trouvent. Ainsi fonctionnent les lycées de Rio, de Saint-Paul, de Montevideo.

Ce qui a été fait dans l'enseignement supérieur est entièrement nouveau et a consisté essentiellement dans l'envoi de missions universitaires, dans la création de chaires et d'instituts et dans la fondation de bourses de séjour.

c) Missions universitaires.

Les personnalités les plus éminentes de notre haut enseignement sont désignées sur l'invitation et la demande des Universités étrangères, qui (c'est un nouveau cas de collaboration financière de l'étranger à ces œuvres) assument une part considérable des frais de leurs missions. Beaucoup de ces missions, et surtout celles de M. le professeur Georges Dumas, en contact permanent avec la section des écoles, ont préparé la création des chaires et instituts dont nous nous occuperons plus loin. Une fois les instituts créés, elles servent à rehausser l'éclat de l'enseignement qui y est donné.

En 1926, les personnalités suivantes ont été choisies : pour Rio, l'illustre Mme Curie et M. Paul Hazard, professeur au Collège de France ; pour Buenos-Ayres, M. Glotz, de l'Institut, le docteur Blondel, professeur à l'Université de Strasbourg, le professeur P. Delbet, de l'Académie de médecine ; pour Bucarest, M. Meillet, de l'Institut, M. de Martonne, professeur à la Sorbonne, le professeur Sergent, de l'Académie de médecine ; pour Prague, M. Urbain, de l'Académie des sciences, M. Langevin, professeur à la Sorbonne, M. Brunschvicg, de l'Institut, professeur à la Sorbonne ; pour Varsovie, M. Bouglé, professeur à la Sorbonne, et M. Capitant. M. Mazon, du Collège de France, a été envoyé à Moscou et Leningrad pour assurer la reprise des échanges des publications scientifiques entre les deux pays ; M. Paul Pelliot a été envoyé à l'Université Columbia de New-York ; M. Sylvain Lévi, l'éminent indianiste, a été appelé à la direction de la maison franco-japonaise de Tokyo ; M. Levy-Bruhl, de l'Institut, a été appelé, pour la première fois depuis la guerre, à donner une série de conférences à une Université allemande, celle de Francfort. Toutes ces missions si importantes par leur action immédiate, si fécondes par leurs conséquences lointaines, n'ont coûté l'année passée au budget qu'une somme de 250 000 francs, grâce aux concours financiers qui se sont offerts.

d) Chaires françaises à l'étranger.

Des chaires françaises ou des lectorats ont été fondés auprès des Universités de Poznan, de Cracovie, de Lwow, de Riga, de Dorpat, de Budapest, de Jassy, de Cluj, de Copenhague, d'Oslo, d'Upsal, de Lund, d'Amsterdam. Le présence d'un professeur français dans une Université étrangère est particulièrement efficace. Il poursuit des travaux qui lui valent les sympathies des milieux intellectuels locaux et qui restent comme un lien permanent entre la France et le pays où il se trouve. (C'est ainsi que des travaux français seront prochainement publiés sur la géographie humaine de la Serbie et sur le développement moderne de la Bohême.) En outre, il dirige et organise des cours de français.

Il existe d'autres chaires exclusivement rétribuées par les Universités étrangères, qui ont été pourvues de maîtres français pour le choix desquels le concours du département a été demandé : en 1925, les Universités du Caire et de Constantinople ont engagé tout un groupe de professeurs, agrégés et docteurs. Il en a été de même pour un grand nombre d'Universités américaines.

e) Instituts français.

A côté des chaires d'enseignement supérieur, simples unités dans l'ensemble de l'enseignement donné par les Universités, des instituts français ont été créés, noyaux autonomes, en contact avec l'Université locale et contrôlés non seulement par un comité local, mais par un comité de direction résidant à Paris et groupant les personnalités les plus autorisées et les plus compétentes. Ils sont généralement composés d'un personnel permanent très peu nombreux, qui prépare des travaux sur la littérature, la langue, l'histoire et la géographie locales avec le concours et sous le patronage des Universités auxquelles ils sont rattachés, et d'un personnel temporaire : professeurs éminents de notre enseignement supérieur, qui viennent y donner une série d'enseignements pendant un temps limité, quelques semaines, un trimestre, un semestre. Là encore la part faite au concours financier local a été des plus larges ; en Amérique latine, les Gouvernements locaux assument la plus grande partie des frais. A Varsovie, le Gouvernement polonais a réservé à l'Institut français un des plus beaux palais de la ville. Ailleurs, comme à Londres, des comités locaux contribuent généreusement à plus de la moitié des frais. Aux anciens Instituts de Florence, Londres, Madrid, Barcelone et Athènes se sont ajoutés, depuis 1920, bâtis sur un plan un peu différent, allégés et moins onéreux, ceux de Bucarest (1921), Prague (1920), Belgrade, Zagreb, Djubljana, Varsovie (1924

..a, Buenos-Ayres, Rio-de-Janeiro, Saint-Paul, ..tevideo, Montréal, la Maison franco-japonaise Tokyo (1925) et enfin le centre d'études supé..res de Vienne.

f) Bourses de séjour.

..'enseignement de nos professeurs détachés à ..niversité et dans nos Instituts suscite dans les ..s où il s'exerce le désir d'être plus complète..nt en contact avec notre culture. Des bourses de ..ur en France ont été créées depuis 1900 à l'in..ion des étudiants des pays de l'Europe centrale ..orientale : Finlande, Hongrie, Pologne, Tchéco..aquie, Yougoslavie, Grèce. Les bénéficiaires sont ..isis par nos représentants, sur l'avis de nos pro..eurs d'enseignement supérieur détachés. Cette ..ation a suscité en contre-partie chez certains ..s en faveur de qui elle s'exerçait un effort inté..ant : des bourses de séjour à Belgrade et à ..gue ont été créées en faveur d'étudiants français .. les Gouvernements yougoslave et tchéco-slovaque.

Section des œuvres diverses.

.. L'action que cette section exerce sur les asso..ions d'expansion française et de rapprochement ..co-étranger est toute de coordination et de direc... Recevant du service une subvention, ces der..es le tiennent au courant de leurs divers projets. ..'Alliance française est la plus importante de ..tes. Avec elle il faut signaler le Comité des ami.. catholiques françaises, le Comité protestant des ..tiés françaises et la Mission laïque, qui, en ..ors de ses œuvres propres d'enseignement, pour.., en particulier par le bulletin qu'elle édite, une ..on favorable à notre pays auprès d'un grand ..nbre de personnalités et de groupements de ..ranger qui partagent ses conceptions.

..ne autre série de groupements est constituée par .. associations franco-étrangères qui s'emploient à ..errer les liens entre la France et certains pays ..ngers. A côté de la Bienvenue française, citons .. Comité France-Amérique, les Comités France-..vège, France-Suède, France-Hollande, etc.

.. La section accueille, seconde et dirige l'effort .. colonies françaises fixées à l'étranger, leurs asso..ions, sociétés de bienfaisance, associations spor..s, leurs œuvres médicales et hospitalières, leurs ..es de tourisme. Les subventions qu'elle leur ..rde à la demande expresse de nos agents n'ont ..vent qu'un caractère d'encouragement, mais leur ..parition risquerait de briser l'effort de nos com..riotes s'ils ne se sentaient pas soutenus ;

.. Enfin, dans le domaine du cinéma, la section, ..dant des indications de nos représentants, guide ..fort et l'initiative des associations françaises de ..es cinématographiques. Elle ravitaille, dans .. mesure très inférieure aux besoins, nos instituts ..nos lycées en appareils, en films concernant la ..nce.

Section artistique et littéraire.

.. L'organisation des manifestations et des expo..ons de caractère artistique (y compris les voyages ..tistes et les tournées théâtrales) est confiée à ..sociation d'expansion et d'échanges artistiques. ..te association est placée sous le patronage du ..is..ère des Affaires étrangères et du ministère .. l'instruction publique et des Beaux-Arts. Elle .. subventionnée par le département, mais reçoit, ..outre, beaucoup de concours privés. Le chef du ..ice des œuvres participe aux délibérations de l'association, il soumet tous ses projets à l'agrément du département et s'inspire, dans la mesure du possible, des desiderata exprimés par nos représentants ;

2° Les manifestations de caractère littéraire sont également du ressort de la section. Les expositions du livre de Florence et du Caire ont été de gros succès qui se sont traduits par de considérables ventes de livres français ;

3° La section assure, en s'inspirant des demandes de nos postes, le ravitaillement en livres de nos Universités, de nos lycées, de nos écoles et de nos cercles à l'étranger. Elle s'efforce donc de coordonner son action tant avec celle de la section des écoles qu'avec celle de la section des œuvres diverses.

II — Activité durant l'exercice 1926-1927 (1)

Section universitaire et des écoles.

La culture française a toujours exercé un pouvoir d'attrait et un rayonnement bien au delà des bornes de nos frontières, de nos colonies et des pays limitrophes ou lointains dont les populations parlent notre langue (Belgique, Suisse romande, Canada — pour les Canadiens français — Haïti). Non seulement le français est demeuré la langue de prédilection des aristocraties intellectuelles appartenant à des pays et à des races très diverses (Roumanie, Amérique latine, Levant et Orient), mais elle a récemment éveillé des curiosités dans des milieux plus vastes : d'abord chez les nations récemment libérées et appelées en 1919 à la vie nationale indépendante, surtout en Europe centrale et orientale, et aussi dans les pays anglo-saxons et le Japon, qui ont appris à nous mieux connaître depuis l'étroite camaraderie établie avec eux pendant la guerre. Et cependant, nous sommes loin de disposer des puissantes et nombreuses « colonies » que l'Allemagne ou l'Italie ont répandues à travers le monde. C'est ce qui donne à nos œuvres et à nos établissements d'enseignement et d'assistance un caractère si original : elles ne pourraient vivre par la seule force de nos compatriotes du dehors, quel que soit leur dévouement, souvent digne d'admiration. Loin de s'adresser, comme les œuvres allemandes ou italiennes, presque exclusivement à des groupes compacts de nationaux, elles s'efforcent d'atteindre avec un entier désintéressement des élites avides de culture française, désireuses d'assimiler ce trésor d'idées neuves, d'aspirations libérales et de traditions raffinées, d'acquérir cette élégance d'expression et cette fleur d'humanisme que représentent notre littérature, notre art et notre science.

Nos œuvres ne peuvent donc vivre, ne peuvent se concevoir que par et pour la collaboration étrangère. Elles ne songent pas à s'imposer comme des enclaves menaçantes ; partout elles servent la cause de la coopération intellectuelle et du rapprochement des élites ; elles créent une clientèle pour notre art, notre tourisme, notre littérature, et contribuent en même temps à nous faire connaître l'étranger, sur lequel nous ne saurions posséder des informations trop précises et trop étendues.

(1) Rapport de M. Joseph Paganon sur le budget général de l'exercice 1928 : *Journal Officiel*, Doc. parl., Chambre, sess. ord. 1927, annexe n° 4875 (24 janv. 1928). — « Ce rapport, lit-on en note, a été remis au président de la Chambre le 15 juillet 1927 (voir *J. O.* du 16 juillet) et rattaché à la 2e séance du 13 juillet 1927 en vertu du 2e paragraphe de l'art. 33 du règlement. »

Œuvres d'enseignement supérieur.*

De là une adaptation heureuse. Nos instituts travaillent en liaison étroite avec les Universités, avec les Gouvernements locaux, qui les aident efficacement sous des formes diverses, soit qu'ils leur accordent de forts subsides, comme en Amérique latine et au Japon ; qu'ils leur fournissent des locaux, comme en Pologne ; qu'ils leur ouvrent les salles et les enseignements de l'Université, comme en Roumanie, ou enfin qu'ils leur confient la formation des professeurs de français, comme en Tchéco-Slovaquie ou en Grande-Bretagne. A leur enseignement permanent de haute culture, nos instituts ont ajouté un rôle nouveau : ils demandent de plus en plus à des membres qualifiés de notre enseignement supérieur choisis par leurs comités de direction d'après les indications des Universités intéressées, de venir exposer les résultats de leurs recherches et leurs découvertes. D'autre part, nos instituts encouragent et facilitent les travaux que préparent leurs membres, professeurs ou pensionnaires, sur l'histoire, la langue, la littérature, l'art, la géographie, le droit des pays où ils se trouvent. Une génération de spécialistes excellents, et dont les premières publications attestent le mérite, se forme ainsi. Enfin, aux comités de direction de nos instituts correspondent des comités locaux de perfectionnement, signe visible d'une coopération agissante.

Dans de nombreuses Universités, auprès desquelles la création d'instituts ne peut être envisagée faute de ressources et aussi parce qu'il ne faut pas, dans un même pays, susciter des centres concurrents de culture française, des chaires françaises d'enseignement supérieur ont été instituées. Le recrutement de nos lecteurs a été amélioré. Ce sont, aujourd'hui, des agrégés, d'anciens élèves de l'Ecole normale supérieure, des docteurs qui remplissent ces fonctions, et l'étude de notre langue ne s'arrête plus, comme au temps de certains professeurs trop exclusivement formés par les vieilles conceptions germaniques, au moyen âge : c'est un véritable tableau d'ensemble des lettres et des idées françaises, des origines de notre civilisation à l'époque contemporaine, qui est présenté à leurs élèves par nos jeunes maîtres à Poznan ou à Zagreb. Payant sans cesse de leur personne, ils organisent des cours publics, des bibliothèques, des cercles. Et les Universités s'ouvrent de plus en plus largement devant eux, les susceptibilités locales s'effacent devant le désir de collaboration de ces professeurs destinés à faire connaître, comprendre et aimer les pays où ils auront enseigné et travaillé. Aussi, de plus en plus, les Universités et les Gouvernements étrangers (on l'a vu récemment en Turquie et en Egypte) s'adressent à notre pays pour lui demander des maîtres.

Œuvres d'enseignement secondaire et primaire.*

Nos lycées ont suivi une évolution parallèle et non moins heureuse ; eux aussi s'adaptent de leur mieux aux besoins locaux. Le lycée de Madrid, après avoir créé une section très vivante de préparation au baccalauréat espagnol, a organisé une section commerciale qui a porté le total de ses élèves à près de quatre cents. Les lycées de la Mission laïque, à Alexandrie, au Caire, à Salonique, à Beyrouth, à Alep et à Damas, savent très heureusement s'adapter et se spécialiser. D'autres établissements, comme le lycée franco-brésilien de Saint-Paul, représentent un type plus frappant encore de collaboration franco-étrangère puisque le proviseur brésilien est assisté d'un conseiller technique, agrégé de l'Université, qui dirige les études françaises superposées aux programmes nationaux. Ailleurs, des lycées nationaux possèdent des sections françaises, comme à Prague ; des Gouvernements ont fait appel à des missions universitaires françaises pour organiser l'enseignement de notre langue dans leurs lycées, comme en Roumanie, en Tchéco-Slovaquie, en Yougoslavie, en Egypte ou en Turquie, où le lycée de Galata-Seraï est redevenu, avec ses quatre professeurs agrégés et ses douze autres licenciés, un établissement modèle d'enseignement franco-turc.

Ce travail porte déjà ses fruits : augmentation du nombre des étudiants, des savants, des techniciens, qui viennent suivre des cours et plus encore perfectionner leurs méthodes auprès de nos Universités et grandes écoles, part plus grande réservée à notre langue dans les programmes étrangers (elle est obligatoire en Roumanie et en Yougoslavie, en progrès au Japon, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis). Cette œuvre nécessite un appel continu aux plus éminents de nos spécialistes, sans la collaboration desquels rien ne pourrait se faire. Elle requiert également la coopération des services compétents du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Instruction publique. Les deux administrations participent, avec la collaboration de l'Office des Universités, leur conseiller technique, dont le rôle est capital, au travail de tous les comités de direcrection de nos instituts de l'étranger.

Établissements privés.*

Le ministère des Affaires étrangères collabore aussi avec des associations privées : Mission laïque, de qui dépendent sept lycées et collèges ; Alliance israélite, qui a élevé dans la culture française et l'amour de notre pays des générations entières de jeunes israélites de l'Orient, du Maroc à l'Irak, et qui réunit à l'heure actuelle 35 000 enfants dans ses écoles ; Universités, collèges et écoles tenus par nos religieux et religieuses, qui ont tant fait pour la diffusion de notre langue et de notre culture, en particulier en Orient, en Extrême-Orient et en Amérique latine.

Cette conception, que nous avons essayé de définir est en voie de réalisation dans un grand nombre de pays. Nous examinerons ici spécialement les résultats obtenus en Europe [...].

Résultats.*

Europe centrale et orientale.

La plupart des nations de l'Europe centrale, nées de la guerre ou agrandies par elle, nous ont demandé de collaborer à leur affranchissement culturel. Certaines, comme la Roumanie et la Grèce, étaient déjà profondément pénétrées de notre culture. Toutefois, dans les provinces roumaines récemment libérées, la diffusion du français était encore faible. Aussi la Roumanie nous a-t-elle demandé des professeurs pour quatre chaires de l'Université de Cluj et pour une trentaine de lycées de Transylvanie, du Banat ou de Bukowine. En même temps se constituait à Bucarest un Institut français de hautes études groupant plusieurs jeunes savants qui préparaient des thèses sur des sujets intéressant la Roumanie et faisant appel, selon le choix des Universités elles-mêmes, à des maîtres de notre enseignement supérieur, en 1927, MM. Ferdinand Lot, professeur à la Sorbonne ; Montel, de la Faculté des sciences de Paris ; Anthony, du Muséum ; Mario Roques, de l'Ecole des langues orientales.

'autres nations, comme la Yougoslavie, la Tchéco-vaquie, la Pologne, étaient unies à nous par des ıpathies et des traditions très fortes, auxquelles correspondait pas toujours une connaissance pro-tionnée de notre langue et de notre culture. t à Prague que fut créé le premier institut fran- en Europe centrale. L'institut de Prague est meuré l'un des plus actifs et des plus vivants, ce à la collaboration efficace du Gouvernement que et de l'Université de Prague. Des cours nseignement supérieur y ont été professés par . Jean Perrin, Focillon et Delacroix.

côté de l'institut de Prague, dix professeurs nçais sont détachés dans les lycées de Bohême, ingt bourses sont réservées aux étudiants tchèques, dis que le Gouvernement de Prague crée par réci-cité des bourses analogues en faveur d'étudiants de savants français.

En Pologne, l'institut de Varsovie, créé avec le cours de l'institut d'études slaves, sous le patro ge de l'Université de Paris, associée aux Univer- s de Nancy et de Strasbourg, est installé dans beaux locaux du palais Staszic. Il a, sous l'éner ue direction de M. Feyel, pris rapidement une ce importante. Plus de trois cents étudiants vent ses cours, un grand nombre préparent ses lômes ; une très riche bibliothèque est ouverte professeurs et à la jeunesse universitaire. I. Bouglé, Pérez, le docteur Turchini, de l'Uni-sité de Montpellier, et l'an passé Mme Curie, nt exposé leurs travaux. A Poznan, sous la direc-n de M. Langlade, élevé par l'Université au de de professeur extraordinaire, des cours d'en-gnement supérieur, d'enseignement secondaire, nseignement destiné aux adultes fonctionnent c succès et groupent des centaines d'élèves ; ils des filiales à Torun et à Bydgoszsz. A Cracovie, e organisation semblable a été amorcée par deux nos professeurs détachés auprès de l'Université ; cours analogues ont été créés à Lublin. Une le secondaire française fonctionne avec de bons ultats à Varsovie, et des bourses sont accordées des sujets d'élite polonais proposés par leurs iversités d'origine.

En Yougoslavie, deux instituts, fondés dans les ntres où notre langue était presque inconnue ant la guerre, comprennent un enseignement manent, une bibliothèque, des cours réservés étudiants et d'autres destinés au grand public. s locaux ont été offerts par le Gouvernement et les iversités de Zagreb et de Ljubljana. A Belgrade, c la collaboration de l'Université et dans ses aux mêmes, s'établit en ce moment un nouvel titut qui donne de belles promesses. Une dou-ne de professeurs sont détachés dans les lycées ugoslaves, où l'enseignement du français est venu obligatoire. Des cours de français et des bliothèques circulantes se sont organisés dans plus quarante villes et reçoivent plusieurs fois dans nnée la visite de nos lecteurs ; des écoles françaises franco-serbes ont été créées avec succès par un que, M. Doerr, à Skopljé, par des religieux nçais, à Belgrade ; enfin, des bourses de perfec-nnement sont réservées à des étudiants yougo-ves et gérées en commun avec le ministère de nstruction publique. Dans tous ces pays, où les ations intellectuelles doivent rester des échanges, nvitations de savants étrangers par nos Univer-és sont le corollaire nécessaire et heureux de ppel fait à nos propres savants.

D'autres nations se sont trouvées placées lors la guerre dans un camp qui n'était point le tre ; elles n'en représentaient pas moins une tradition très forte de culture originale et de relations intellectuelles avec notre pays. L'Université de Vienne a accueilli comme lecteur un élève de notre école normale. Le centre français d'études supérieures, installé dans des locaux offerts par le Gouvernement autrichien, abrite un groupe d'érudits et de savants français poursuivant des recherches dans les archives, les bibliothèques, les centres musicaux, les laboratoires de cette capitale. Deux bourses sont réservées à des étudiants autrichiens.

En Hongrie, trois de nos professeurs enseignent à l'Université de Budapest et à l'école Eoetvoes, l'équivalent de notre Ecole normale supérieure ; les cours de français organisés sous leur direction comptent dix-huit cents élèves ; six bourses sont réservées à des étudiants hongrois.

En Bulgarie, un institut, sous la direction du professeur agrégé qui enseigne à l'Université de Sofia, fonctionne avec succès ; à ses côtés l'on trouve les cours de l'Alliance française, destinés au grand public, et les très florissants établissements des religieux et religieuses français de Sofia, de Philippopoli, de Roustchouk, de Varna, de Bourgas.

Grande-Bretagne.

En Grande-Bretagne, notre langue ne peut aspirer à jouer qu'un rôle d'appoint, bien que, de tout temps, la culture française ait été appréciée de l'élite anglo-saxonne. Depuis la guerre, le nombre des étudiants britanniques de français dans les Universités du royaume comme auprès de nos propres établissements a beaucoup augmenté. Il importe que nos institutions en pays britannique s'adaptent, là comme ailleurs, aux conditions locales ; l'institut du Royaume-Uni, placé sous le patronage et la direction des Universités de Paris et de Lille, est administré par un comité dans lequel les personnalités britanniques sont nombreuses. Il est subordonné à la fois au ministère des Affaires étrangères et au conseil de comité de Londres, qui lui confie le soin de former des professeurs anglais de français. Enfin, grâce à l'action personnelle de son directeur, M. Denis Saurat, qui est en même temps professeur à l'Université de Londres, il existe des liens étroits entre la fondation française et la grande Université de la capitale anglaise. De même, des échanges fonctionnent régulièrement sous les auspices de l'Office des Universités, entre les Universités et les établissements secondaires des deux pays. La maison de l'institut de France à Londres donne l'hospitalité aux travailleurs qui ont franchi le détroit pour des recherches dans les bibliothèques et les dépôts d'archives britanniques.

Dans les Universités des Pays-Bas, de Suisse alémanique, des pays scandinaves ou baltiques, des lecteurs, dont plusieurs sont agrégés, donnent un enseignement apprécié. Les échanges avec nos Universités se développent et se régularisent. La section scientifique du comité Nederland-Frankrijk, avec le professeur J.-J. Salverda de Grave, rend d'inappréciables services. Les alliances françaises, les amitiés franco-suédoises groupent des auditoires cultivés et nombreux. A Riga et à Dorpat, de petits instituts se développent grâce à des concours locaux ; à Reval, à Riga, à Stockholm, à Bâle, à Zurich, des écoles françaises sont en pleine activité.

Espagne et Portugal.

Le problème qui se pose dans les pays de l'Europe latine est d'un tout autre ordre. Nous y sommes en présence de pays de très vieille civilisation, justement fiers de l'antiquité de leur langue, de leur

littérature et de leur culture. Il nous faut nous présenter à eux comme des collaborateurs animés du respect de leur tradition passée et de leur effort présent. En Espagne, M. Pierre Paris, qui dirigeait déjà l'Ecole des hautes études hispaniques, dont l'installation dans les locaux de la casa Velasquez, ce pendant de l'Ecole de Rome, est, nous l'espérons, prochaine, a été appelé par l'Université de Toulouse à diriger également l'Institut français d'Espagne et ses deux centres de Madrid et de Barcelone. Nous avons signalé plus haut le croissant succès du lycée de Madrid. Des écoles fonctionnent, avec l'appui de nos colonies, dans une trentaine de villes.

Au Portugal, les efforts de plusieurs années ont abouti à la constitution d'un institut, en liaison avec celui de Madrid et avec la collaboration des Universités de Lisbonne et de Coïmbre.

Italie.

En Italie, nos instituts de Naples et de Florence, dirigés sous le haut patronage de l'Université de Grenoble par M. Graillot et M. Masson et dotés par le Parlement des ressources nécessaires, poursuivent leur œuvre sereine de rapprochement intellectuel et de collaboration scientifique. A Florence, M. Gustave Soulier, auteur d'une remarquable monographie sur la peinture siennoise, donne un enseignement d'histoire de l'art particulièrement apprécié. Les instituts rencontrent dans les Universités italiennes des appuis précieux ; d'ailleurs, les échanges littéraires entre les deux pays se maintiennent. Il serait à souhaiter que l'échange des maîtres éminents des enseignements supérieurs des deux pays pût être repris.

Il nous reste à dire ce que devront être les relations à rétablir avec deux grandes nations, deux grandes cultures, deux grandes civilisations, toutes deux nécessaires à l'équilibre du monde, et dont nous avons été séparés pendant de longues années.

Allemagne.

Le complexe problème des relations franco-allemandes doit se poser inévitablement, dans l'ordre intellectuel, comme il s'est posé et a été résolu dans l'ordre économique. De tout temps, quels qu'aient été les heurts des deux peuples, la culture française, les lettres et l'art français (en particulier la peinture et la sculpture) ont rencontré des admirateurs passionnés en Allemagne ; la culture germanique, la science, la philosophie, la musique allemandes surtout, des disciples fervents en France. Aussi, dès maintenant, par le jeu normal des choses, les échanges ont repris dans l'ordre littéraire et artistique : notre art le plus moderne, nos écrivains les plus hardis trouvent en Allemagne des apologistes enthousiastes, et les créations de la récente littérature allemande ou de la jeune musique d'Allemagne ont, en France, un auditoire intelligent et sympathique.

Dans l'ordre universitaire, les échanges ont été plus lents à s'établir, plus timides, mais des progrès s'annoncent. L'Université de Francfort, qui marche à l'avant des autres dans cette entreprise, a invité successivement à son institut d'ethnographie MM. Lévy-Bruhl, Mauss et le docteur Rivet ; à son institut de sinologie, MM. Pelliot et Granet. Dans la capitale de l'Allemagne, M. le recteur Hesnard, chargé du service d'informations économiques, a établi de précieux contacts avec l'opinion intellectuelle allemande.

La volonté de rapprochement et de coopération intellectuelle franco-allemande qui s'est manifestée chez nous depuis Locarno, Genève, Thoiry, a inspiré cette année toute une série de manifestation officieuses.

Tout d'abord, M. Henri Lichtenberger, professeu à l'Université de Paris, à séjourné au début d l'année pendant deux semaines à Berlin. M. Lichtenberger, qui avait été déjà l'hôte de l'Universit de Francfort, a pris la parole à la Hochschule für Politik, a la Handelshochschule, et au séminaire d langues romanes de M. Wechssler ; il a donné enfin une conférence sur Gœthe, sous les auspices de la « Gœthe-Gesellschaft », dans le grand auditoire d l'Université de Berlin.

Quelque temps après, M. Tristan Bernard se ren dait à Berlin, comme représentant de la Sociét internationale du théâtre. M. Paul Valéry, de l'Académie française, donnait deux conférences dont l retentissement dans les milieux littéraires était considérable. Depuis le voyage de M. Lichtenberger, l « séminaire » de M. Wechssler, professeur à l'Université de Berlin, a organisé une suite de causeri françaises pour lesquelles il a été fait appel au concours d'écrivains et de critiques représentant le jeunes tendances de notre littérature.

Après le grand écrivain Thomas Mann, qui publié récemment ses impressions de séjour en France, un savant, M. Feist, et le critique dramatique Kerr ont donné à Paris des conférences trè applaudies.

Contacts de spécialistes, de savants, de technicien avec leurs confrères devant les milieux restrein encore compétents, sympathiques et attentifs, te doit être le premier signe de la reprise.

Ensuite, et bientôt, espérons-le, l'on étudiera l possibilité de reprendre l'échange des étudiants, d faciliter à nos germanistes, aux francistes et au savants allemands, le séjour dans les Universités dans les séminaires de hautes études, dans les labo ratoires des deux pays. C'est par l'élite des cher cheurs que la collaboration intellectuelle s'amorcera

Russie.

Avec la Russie le problème est différent. Nou avions un assez large rayonnement intellectuel dan ce vaste pays, mais presque exclusivement su l'aristocratie, la haute bourgeoisie et certains milieu de l'Université, des lettres et des arts. Tous ce milieux ont été dispersés et détruits. « Depuis l Révolution, écrit M. Georges Duhamel, le françai marque une retraite. Si l'enseignement n'en est pa tout à fait supprimé dans les écoles élémentaires il a dû céder le pas à l'anglais et à l'allemand. Et, à l'heure actuelle, sauf parmi les hommes mûrs les artistes et les savants, on rencontre peu d Russes en état de parler français. Pendant plu sieurs années on n'a reçu en Russie presque aucun livre, aucune publication scientifique de notre pays

La situation commence toutefois à s'améliorer Lentement, grâce aux efforts des savants russes, e particulier de l'Académie de Leningrad, respecté dans son travail par le Gouvernement soviétique et de son secrétaire perpétuel, l'orientaliste Serg d'Oldenbourg, grâce aux efforts parallèles du comit français pour les relations scientifiques avec l Russie présidé par M. Langevin, les relations scien tifiques se sont renouées. Nous avons appris connaître l'effort poursuivi par la science russe, e particulier dans le domaine de la linguistique, d l'orientalisme, de la géographie, de l'ethnographi et des explorations archéologiques. La science russ a été renseignée à son tour sur les résultats de no recherches. Les périodiques et les mémoir

…hangent régulièrement, les visites et les contacts …savants ont recommencé.

…ors de son récent voyage à Moscou, M. Mazon, …fesseur au Collège de France, a pu attirer l'atten… des autorités gouvernementales et universitaires …iétiques sur l'intérêt qui s'attacherait à la réor…nisation de l'enseignement du français dans les …iversités russes. Des conversations sont engagées … ce point. Des efforts encore limités, mais utiles … efficaces, comme les cours organisés à Moscou … Mlle Despréaux, directrice de la Mission laïque …nçaise, à Leningrad par initiatives purement russes, …nent des résultats. Et nos jeunes slavisants …rgés de mission en Russie trouvent un abri …s l'ancien asile français de Leningrad.

Tel est le tableau de notre effort d'expansion à …ranger. Il présente assurément des lacunes et … imperfections, mais nous croyons fermement …e, dans l'ensemble, des résultats précieux et …rables ont été acquis.

La meilleure preuve, comme nous le signalions …n passé, est que successivement l'Allemagne (avec … département « kulturpolitisch »), l'Italie, …spagne ont créé auprès de leurs ministères des …aires étrangères des services analogues au service … œuvres françaises à l'étranger. Ils les ont dotés …gement : le budget allemand des œuvres et des …oles, sans parler des crédits rattachés à d'autres …apitres, se monte, en 1927, à 7 millions de marks … soit plus de 42 millions de francs au cours …uel du change. Le budget italien s'élève, de son …é, à 24 millions de lires, soit, au cours actuel … la lire, environ 29 millions de francs, sans …mpter les crédits pour le transport gratuit des …ofesseurs et des missionnaires se rendant à …tranger, les dons de fondations plus ou moins …ntrôlées par l'Etat.

En regard de ces efforts, les ressources prévues …ur 1928, soit 32 430 000 francs, n'ont rien d'ex…ssif. Elles ne produisent tout leur effet que par le …vouement de ceux qui servent la France hors de …n territoire et par le concours de nos fidèles amis …rangers.

Section littéraire et artistique.

La section littéraire et artistique dispose d'un …dget relativement restreint (955 000 francs), mais …s crédits ne sont pas affectés, comme ceux de la …ction des écoles, à des dépenses d'établissement et …entretien. Son rôle est de provoquer et de coor…nner les initiatives privées et individuelles dont …mportance en matière artistique et littéraire est …imordiale.

Envoi de livres et de revues

La section littéraire et artistique envoie aux biblio…èques universitaires et populaires de l'étranger, aux …rcles français, aux sections de l'Alliance fran…ise, etc., des périodiques et des livres.

En 1926, les abonnements aux périodiques ont …sorbé une somme de 229 000 francs. Les envois …rtent sur des publications de toute nature et inté…ssent toutes les branches de notre vie intellectuelle : …vues de culture générale adressées à nos postes, …x bibliothèques, revues spéciales destinées aux Uni…rsités, revues industrielles et techniques pour les …oles professionnelles, revues médicales en très grand …ombre pour les Facultés et les hôpitaux, revues artis…ques pour les musées et les critiques d'art étrangers.

Pour les envois de livres, la section a pris, depuis …elques années, le très sage parti de se conformer rigoureusement aux demandes de nos postes diplomatiques et consulaires ou des bibliothèques destinataires, dans la mesure malheureusement très réduite où les crédits permettent de satisfaire leurs desiderata.

Comme elle ne disposait, cette année, que d'une somme de 300 000 francs au total pour l'achat des ouvrages de bibliothèque et de livres de prix des écoles françaises, la section a dû se limiter à peu près à l'envoi d'ouvrages documentaires et d'auteurs classiques.

Relations littéraires avec les pays étrangers.

La section se tient en contact avec les milieux littéraires et artistiques de l'étranger. Elle encourage, par des subventions, l'activité des sociétés qui s'intéressent à la France, et communique aux critiques et journalistes étrangers des documents relatifs à notre art et à notre littérature.

La section suit attentivement le problème de la vente et de la diffusion du livre français au dehors ; elle transmet à la Maison du livre et aux éditeurs les informations recueillies sur place par nos agents diplomatiques et nos attachés commerciaux. Elle subventionne plusieurs librairies françaises à l'étranger et prête son appui moral et matériel aux foires et expositions du livre organisées par nos éditeurs.

Relations artistiques.

La section littéraire et artistique prépare, toujours d'après les propositions de nos agents à l'étranger, les manifestations d'ordre artistique (expositions, concerts, représentations théâtrales, etc.). Elle en confie l'exécution à l'Association française d'expansion et d'échanges artistiques, qui agit en liaison étroite avec la direction des Beaux-Arts et le département des Affaires étrangères. Grâce à la souplesse de ses méthodes de travail et à la compétence de ses services techniques, dirigés par M. Robert Brussel, l'Association d'expansion et d'échanges, qui bénéficie d'une importante subvention du ministère des Affaires étrangères, a obtenu en ces dernières années d'appréciables résultats, notamment dans le domaine des expositions de peinture. On n'a pas oublié le succès remporté l'an passé par l'exposition rétrospective d'art français qui réunissait dans les salles du musée de l'Etat à Amsterdam deux cents chefs-d'œuvre de notre peinture, de Lenain et Chardin à Cézanne et Renoir. Une exposition de peinture contemporaine a eu lieu à Helsingfors et à Oslo, et une exposition d'arts décoratifs à Leipzig. La France a participé brillamment aux expositions musicales internationales de Genève et de Francfort.

Section des œuvres diverses, tourisme, sport, cinématographie.

La section des « Œuvres diverses » soutient par des subventions, coordonne et groupe les efforts des associations qui propagent et défendent notre influence à l'étranger : notamment l'Alliance française, le Comité des amitiés catholiques, le Comité protestant, la Mission laïque, le Comité de protection des orphelins et fils de Français résidant à l'étranger, les associations franco-étrangères comme l'Association France-Grande-Bretagne, le Comité France-Amérique, la Fraternité franco-américaine.

Elle s'attache à faire connaître les résultats obtenus en France, dans le domaine de la science pure et appliquée, par nos savants et par nos ingénieurs. Elle apporte une attention toute particulière à la dif-

fusion de la science médicale française, encore trop peu connue à l'étranger.

Elle contribue à faire vivre les foyers français créés dans les pays étrangers, à l'intention de nos compatriotes, ou des étrangers eux-mêmes : cercles, associations, sociétés de bienfaisance, hôpitaux, dispensaires, pouponnières. La section, renseignée par nos agents sur l'activité de ces institutions, assure à chacune d'elles, dans la mesure de ses crédits, l'appui nécessaire.

Elle provoque, assure ou facilite la participation d'équipes françaises aux compétitions sportives internationales où doit s'affirmer la vitalité de notre race.

Elle fait connaître les ressources touristiques de la France par des envois de livres, de brochures, de projections fixes et de films et par l'organisation de conférences.

Elle met à la disposition de nos représentants, pour les écoles, les cercles et les conférenciers, des appareils, des films, des projections fixes, susceptibles de donner une image fidèle et complète de la vie française contemporaine.

Les crédits prévus pour la section des œuvres diverses en 1928 s'élèvent, comme en 1927, à 2 120 000 francs, dont le tableau ci-dessous indique l'emploi :

poursuivent des travaux relatifs à la Russie. Des subventions ont été accordées à vingt Fédérations sportives pour assurer le déplacement de leurs équipes à l'étranger, en particulier dans les pays anglo-saxons et scandinaves.

En collaboration avec le bureau des relations médicales de la Faculté de médecine de Paris et avec l'Association des médecins de langue française à Lyon, le service des œuvres françaises à l'étranger a facilité l'établissement des relations entre les médecins français et leurs confrères irlandais, scandinaves, japonais, sud-africains, qui assurent désormais régulièrement l'analyse de nos publications médicales dans les revues de leurs pays et font connaître à leurs compatriotes l'enseignement donné dans nos hôpitaux et nos Facultés.

D'autre part, le service des œuvres françaises à l'étranger n'a cessé d'appuyer l'action de l'Office national du tourisme, mais il a aussi agi par ses propres moyens lorsqu'une intervention rapide s'imposait. Il a envoyé au bureau touristique de Vienne quinze films relatifs à nos différentes provinces. Cent onze films se rapportant au tourisme ont été également répartis dans les pays baltes, balkaniques, sud-américains, au Japon, en Egypte. Quelques-uns de ces films ont été projetés aux Etats-Unis par les

DÉSIGNATION	Crédit total.	Sommes consacrées à l'information touristique et cinématographique.	Subventions aux associations générales de rapprochement.	Associations scientifiques.	Associations confessionnelles.	Cercles, hôpitaux, sociétés de bienfaisance à l'étranger.	Fédérations sportives.	Associations franco-étrangères.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Europe (chap. 37, art. 2).........	1 750 000	164 000	452 000	66 000	156 000	724 000	105 000	83 000
Orient (chap. 39, art. 2)..........	60 000	47 000	13 000	»	»	»	»	»
Extrême-Orient (chap. 40, art. 2)..	60 000	35 000	12 000	10 000	»	»	»	»
Amérique (chap. 41, art. 2).......	250 000	100 000	37 000	10 000	»	42 000	»	60 000
TOTAUX..............	2 120 000	346 000	(1) 514 000	86 000	156 000	766 000	105 000	[illegible]

(1) Dont deux subventions de 195 000 francs à l'Alliance française et de 70 000 francs au Comité de protection des orphelins fils de Français résidant à l'étranger.

Nous allons examiner comment ce vaste programme a été rempli en 1926. En premier lieu, la section des œuvres a aidé la constitution de nouvelles sections d'Alliance française en Suède, en Tchéco-Slovaquie et en Bulgarie. Dans ce dernier pays, notamment, il importait de créer un foyer de culture française à Routschouk, sur le Danube, voie de pénétration de l'influence allemande. Elle a secondé l'action de l'Accueil aux étudiants des Etats-Unis et du Comité de la « Fraternité franco-américaine », qui reçoivent les étudiants américains et se chargent de les mettre en relations avec des familles françaises.

Des subventions nouvelles ont été accordées à l'hôpital de Naples et à la maison du marin de North Sydney, au Canada. L'allocation attribuée à la « Goutte de lait » de Belgrade, qui assure, sous la direction d'un médecin français, un service régulier de consultations, de pansements et d'opérations de petite chirurgie à 15 000 enfants serbes, a été augmentée. La subvention de l'asile français de Leningrad a été portée de 14 500 francs à 36 000 francs pour permettre à cet établissement d'héberger nos compatriotes malades et sans ressource demeurés sur le territoire de l'U. R. S. S., et de recevoir, comme nous l'avons dit, les savants français qui

soins du « Bureau of commercial economics ». Toutefois, dans ce pays où des conférences sur la France sont régulièrement organisées, ainsi qu'en Tchéco-Slovaquie et aux Pays-Bas, le service des œuvres a mis principalement à la disposition des conférenciers des clichés de projection fixe : 1 800 clichés ont été envoyés par ses soins pour illustrer des conférences sur les régions naturelles de la France.

D'autre part, des films d'enseignement et des appareils cinématographiques (16 appareils, 127 films et 7 222 clichés d'enseignement) ont été répartis entre nos écoles de l'étranger. Huit de ces films ont été représentés à l'Université de Cologne, une série de clichés destinés à illustrer un cours sur l'histoire de la littérature française a été mise à la disposition de l'Université de Würzbourg, 84 clichés, dont 18 en couleurs relatifs à l'histoire de l'art, 7 films, 1 appareil cinématographique ont été déposés à la maison franco-japonaise de Tokio, 3 appareils ont été envoyés à nos écoles de Chine.

D'excellents films techniques ont été prêtés aux Facultés et aux laboratoires étrangers : films chirurgicaux à la Faculté de médecine de Constantinople, films agricoles aux écoles de Lettonie, films de physiologie en Australie, films de microbiologie au Canada. Grâce à ces films, les méthodes d'enseigne

t par l'image ont été particulièrement appréciées, :s Universités auxquelles ils avaient été commu- ıés ont décidé de se procurer à l'avenir des films çais d'enseignement.

u outre, le service des œuvres a communiqué lusieurs postes de l'étranger, en vue de repré- ations privées, les grands films français mis à lisposition par les maisons qui les avaient édités. es résultats obtenus par l'utilisation du film pour diffusion de nos idées sont importants. Nos nistres au Siam, dans les pays scandinaves et es, notre consul général à Dublin, notamment, ont signalé les heureux effets.

outefois, alors qu'en 1923 le service des œuvres posait 657 000 fr. pour l'information par l'image, 'a pu conserver à cette branche, en 1926, qu'une nme très inférieure. Il lui est impossible de nner satisfaction à toutes les demandes de films l'appareils dont il est saisi. Dans la limite de ses ources, cependant, il s'efforce de faire connaître étranger les productions les plus caractéristiques notre art cinématographique.

— Résultats obtenus en 1927-1928 [1]

A. Enseignement supérieur.

1° Instituts.

Des Instituts nouveaux sont venus s'ajouter à ceux fonctionnaient déjà en Europe, en Amérique ine et au Japon. Citons, parmi les créations nou- es, les Instituts de Lisbonne, de Belgrade, de Lima, Montevideo, d'Assomption, de Caracas. L'Institut nco-japonais de Kyoto, centre d'enseignement tiné à la jeunesse japonaise, complète la maison nco-japonaise de Tokyo.

L'Institut de Damas, en voie de réorganisation, evra des érudits et des arabisants, et il assurera coopération, sur le terrain intellectuel et scien- que, des savants français et des lettrés arabes, en son avec l'Académie arabe et l'Université de mas.

L'Université de Toronto vient de s'affilier, après Universités de Montréal, Mac-Gill-de-Montréal, et val de Québec, à l'Institut scientifique franco- nadien. Le Gouvernement français et le Gouver- ment chinois vont étudier, de concert, l'organi- ion, à Changhaï, d'un Institut Pasteur, auquel ait joint un centre d'études et de recherches ır les savants français et chinois.

2° Chaires françaises dans les Universités étrangères et échanges universitaires franco-étrangers.

Une chaire d'histoire de l'art français a été créée l'Université de Bucarest, une chaire de langue nçaise à Riga. Un centre d'études supérieures, la pensée médiévale, a été constitué par l'Uni- sité de Toronto, et la direction en a été con- à un de nos compatriotes. Les contrats de huit fesseurs français ont été renouvelés par l'Uni- sité de Constantinople. Le Gouvernement égyp- n, qui a si largement ouvert l'Université du Caire x maîtres de nos Facultés de droit et de lettres, engagé un de nos compatriotes comme direc- ır des Beaux-Arts, et chargé M. Deny, professeur l'École des langues orientales, de procéder au classement et à l'inventaire de ses archives historiques. Pendant ce temps, le Gouvernement persan appelait un Français à la direction du service des antiquités, nommait un nouveau professeur français à son école de droit, et deux professeurs à son école de médecine. Les échanges universitaires vont, à partir de l'année 1929, s'établir régulièrement entre notre pays et la Hollande d'une part, et les Pays scandinaves d'autre part.

Aux États-Unis, les professeurs français sont groupés dans une association solidement constituée, comme aussi ceux des professeurs de français qui ne sont pas nos compatriotes. Ils se réuniront, échangeront leurs impressions et leurs expériences. Les missions d'universitaires français, appelés par les Universités américaines, devront leur apporter des encouragements et d'utiles directions : les Universités de Chicago, Berkeley, Los Angeles, Princeton, Yale, multiplient dans ce sens les invitations, comme le font déjà, depuis de longues années, Harvard ou Columbia. De même il subsiste, soit à la Nouvelle-Orléans, en Nouvelle-Angleterre, et en Californie, des noyaux vivants de culture française. Il faut les aider. Notre ambassadeur à Washington ne manque pas de suivre avec sympathie et de seconder ces initiatives intéressantes.

Enfin, avec l'Allemagne, comme nous le signalions l'an passé, les échanges universitaires et la collaboration scientifique nécessaire au rétablissement de la vie intellectuelle européenne reprennent leur cours normal. Du côté allemand, l'Université de Francfort, le Séminaire de langues romanes et l'École politique de l'Université de Berlin, la Société pour l'art asiatique, ont déjà invité quelques-uns de nos écrivains et professeurs les plus éminents. Du côté français, l'Institut d'études germaniques de l'Université de Paris, le Musée Guimet et d'autres associations ont répondu par des invitations analogues à des maîtres de la science allemande.

B. Enseignement secondaire et primaire.

1° Lycées et écoles françaises à l'étranger.

Dans le domaine de l'enseignement secondaire, le Gouvernement persan a demandé à la Mission laïque d'ouvrir à Téhéran un lycée franco-persan, qui sera installé dans un immeuble donné par lui.

Le lycée de la Mission laïque du Caire va pouvoir, grâce aux crédits qui vous sont demandés, s'installer enfin dans des locaux dignes de notre Université. Les lycées de Damas et d'Alep, si vous voulez bien leur accorder la dotation proposée par votre Commission, pourront s'établir dans des conditions qui répondront aux demandes et aux besoins de leurs élèves. Il n'est pas, pour l'avenir de notre mandat et de notre influence en Syrie, d'œuvre plus nécessaire.

Un lycée franco-vénézuélien va s'ouvrir à Caracas, à la suite de la fructueuse mission du professeur Georges Dumas, dont l'action en Amérique latine a été si profonde, comme nous avons eu l'occasion de l'exposer dans nos précédents rapports.

L'École française de Bruxelles s'est complétée par la création d'une école de filles.

2° Missions universitaires françaises à l'étranger dans l'enseignement secondaire.

Le Gouvernement persan a demandé au Gouvernement français de lui procurer, outre les professeurs d'enseignement supérieur dont nous avons parlé plus haut, 4 professeurs pour son école nor-

(1) Rapport de M. Joseph Paganon sur le budget néral de l'exercice 1929 : *Journal Officiel*, Doc. parl., ambre, sess. de 1928, annexe n° 609 (9 juillet 1928).

male supérieure et 9 professeurs pour ses lycées nationaux. Le Gouvernement turc s'est assuré le concours de 2 directrices françaises d'école normale et d'une dizaine de professeurs nouveaux pour des lycées, en plus des 4 agrégés du lycée de Galata Seraï — fondé sur l'initiative de Victor Duruy — et dont le contrat est renouvelé. Les Gouvernements afghan et albanais ont pris à leur charge les nouveaux professeurs engagés pour le collège franco-afghan de Kaboul et le lycée franco-albanais de Korça, créés par leurs soins.

Le Gouvernement égyptien a fait appel à 14 professeurs nouveaux pour son enseignement secondaire.

A la demande du Gouvernement roumain, la mission universitaire française, qui comprenait 30 professeurs répartis dans les lycées de provinces nouvellement réunies à la Roumanie, est portée à 40 membres. Le Gouvernement tchéco-slovaque a accepté qu'un inspecteur d'Académie fût placé comme directeur à la tête du personnel français détaché au lycée franco-tchèque.

3° Ecoles privées ne faisant pas appel au personnel universitaire.

Nos Missions, malgré les difficultés de recrutement, malgré la concurrence des Missions italiennes, puissamment soutenues au point de vue financier par leur Gouvernement, poursuivent leur action.

Les Frères des Ecoles chrétiennes ont ouvert en octobre, à Alexandrie, le nouveau collège Saint-Marc. Les Dominicains, appelés par l'évêque de Pékin, ont établi dans cette ville un collège et un pensionnat remarquables. Les Frères Maristes et les Franciscains préparent de vastes établissements à Alep et à Damas. L'Université « Aurore », à Changhaï, compte plus de 400 étudiants, malgré la crise politique. L'alliance israélite a ouvert deux nouvelles écoles en Perse.

IV — Chapitres du budget se rapportant aux œuvres (1)

Titre II. — Œuvres françaises à l'étranger (œuvres scolaires).

Chapitre 34 : Œuvres françaises en Europe.

Crédit accordé en 1928 .... Fr. 7 000 000
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1929 .... Fr. 12 000 000
En plus (2) .... Fr. 5 000 000
Crédit proposé par la Commission des finances de la Chambre des députés .... Fr. 12 000 000
Ce chapitre se subdivise en trois articles, à chacun desquels est affecté le crédit suivant :
Article 1er. — Section universitaire et des écoles en augmentation de 4 950 000 francs par rapport à 1928 .... Fr. 9 475 000
Art. 2. — Section artistique et littéraire, sans modification .... Fr. 725 000
Art. 3. — Section des œuvres diverses, en augmentation de 50 000 francs .... Fr. 1 800 000
Fr. 12 000 000

(1) Rapport de M. Joseph Paganon, précité.
(2) Une partie de l'augmentation des crédits est destinée à accroître le nombre des membres de la mission universitaire en Roumanie, et spécialement dans les établissements des provinces nouvellement réunies ; une autre partie a pour but d'apporter une aide plus efficace aux œuvres françaises de bienfaisance du canton de Genève. (Note de la *D. C.*)

Chapitre 35 : Œuvres françaises en Syrie et au Liban.

Crédit accordé pour 1928 .... Fr. 8 775 000
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1929 .... Fr. 10 075 000
En plus (1) .... Fr. 1 300 000
Crédit proposé par la Commission des finances de la Chambre des députés .... Fr. 10 075 000
Ce chapitre comprend deux articles :
Article 1er. — Section universitaire et des écoles :
I. — Etablissements d'enseignement supérieur : Faculté de médecine et dépendances (Hôtel-Dieu, maternité, école dentaire); école de droit, école d'ingénieurs; envoi de professeurs de nos Universités pour les sessions d'examen de droit et de médecine .... Fr. 1 850 000
II. — Lycées de la Mission laïque (Beyrouth, Damas, Alep) .... Fr. 2 300 000
III. — Fouilles et missions archéologiques. — Institut français de Damas (Centre d'études d'arabisants) .... Fr. 550 000
IV. — Personnel du service d'inspection des œuvres françaises et personnel enseignant détaché dans les lycées locaux. — Voyages tous les trois ans de professeurs détachés. Fr. 650 000
V. — Bourses pour des étudiants libanais et syriens (après concours) .... Fr. 250 000
VI. — Œuvres françaises d'enseignement (Alliance israélite, collège protestant de Beyrouth, collèges et écoles, œuvres tenues par les religieux français) .... Fr. 2 500 000
VII. — Œuvres locales faisant du français une base essentielle de leur programme... Fr. 900 000
VIII. — Œuvres françaises d'assistance (hôpitaux, dispensaires, orphelinats) .... Fr. 1 050 000
Art. 2. — Section littéraire et artistique.. Fr. 25 000
Fr. 10 075 000

Chapitre 36 : Œuvres françaises en Orient.

Crédit accordé en 1928 .... Fr. 3 825 000
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1929 .... Fr. 7 225 000
En plus (2) .... Fr. 3 400 000
Crédit proposé par la Commission des finances de la Chambre des députés .... Fr. 7 225 000
Ce chapitre comprend les trois articles suivants :
Article 1er. — Section universitaire et des écoles (œuvres d'enseignement et d'assistance .... Fr. 7 100 000
Art. 2. — Section littéraire et artistique .... Fr. 65 000
Art. 3. — Section des œuvres diverses... Fr. 60 000
Fr. 7 225 000

Chapitre 37 : Œuvres françaises en Extrême-Orient.

Crédit accordé en 1928 .... Fr. 2 150 000
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1929 .... Fr. 2 700 000
En plus (3) .... Fr. 550 000
Crédit proposé par la Commission des finances de la Chambre des députés ..... Fr. 2 700 000
Article 1er. — Section universitaire et des écoles (œuvres d'enseignement et d'assistance .... Fr. 2 600 000
Art. 2. — Section littéraire et artistique .... Fr. 40 000
Art. 3. — Section des œuvres diverses.. Fr. 60 000
Fr. 2 700 000

(1) Cette augmentation correspond à un supplément de subvention de la Mission laïque, à qui elle doit permettre d'achever la construction des lycées franco-arabe de Damas et français d'Alep. (Note de la *D. C.*)
(2) Sur cette augmentation, une somme de 1 million est affectée à la Mission laïque en vue de l'aider à édifier un nouveau lycée au Caire. (Note de la *D. C.*)
(3) Cette augmentation n'est qu'apparente ; elle résulte du transfert au présent chapitre des crédits des anciens chapitres 42 et 43 (indemnités de perte au change et de cherté de vie). (Note de la *D. C.*)

Chapitre 38 : Œuvres françaises en Amérique.

·dit accordé en 1928................Fr.	1 730 000
dit demandé par le Gouvernement pour	
..................................Fr.	2 230 000
En plus (1)..................Fr.	500 000
ȝdit proposé par la Commission des	
·ces de la Chambre des députés......Fr.	2 230 000
chapitre a trois articles :	
·TICLE 1er. — Section universitaire et des	
·s ....Fr.	1 880 000
·ı. 2. — Section littéraire et artis-	
..................................Fr.	100 000
·r. 3. — Section des œuvres diverses..Fr.	250 000
Fr.	2 230 000

— Tableau des principales œuvres françaises d'enseignement

En Europe (Chapitre 34).

Albanie.

·cées franco-albanais de Korça et d'Argyrocastro (fon-ıns du Gouvernement albanais). Mission archéolo-e française en Albanie, dirigée par M. Léon Rey, le patronage de l'Académie des inscriptions et ·-lettres.

Andorre.

·demnités aux instituteurs français des écoles andor-·s.

Autriche.

·entre d'études supérieures de Vienne (abritant de ·es savants poursuivant leurs études dans les archives, bibliothèques et les laboratoires de Vienne). Indem-· au lecteur agrégé détaché à l'Université de Vienne. ·rses pour 2 étudiants autrichiens.

Belgique.

·cole française de Bruxelles (l'école de garçons compte ·ron 200 élèves et l'école de filles a été ouverte en ·bre 1928). Cours de français en pays flamand ·vres belges) créés par la Ligue nationale de défense ·la langue française et l'Association des amis de la ·ue française, l'Institut de Gand, etc. Ecole des Sœurs ·la Sagesse d'Anvers.

Bulgarie.

·stitut français de Sofia. — Cours de français de ·iance française. Ecole de Commerce et pensionnat · Frères des Ecoles chrétiennes. Pensionnat des Sœurs ·Saint-Joseph à Sofia. Ecole des Frères, Pensionnat et ·e des Dames de Sion à Roustchouk. Collège Saint-·uel des Assomptionistes. Ecole des Oblates à Varna. ·lège Saint-Augustin et Ecole des Sœurs de Saint-·ph et Séminaire uniate à Philippopoli. Ecole des ·urs de Saint-Joseph à Bourgas. Collège des Assomp-·istes et Ecole des Oblates à Yamboli. L'ensemble de · écoles groupe 5 000 élèves. Bourses pour 7 étudiants ·ares.

Danemark.

·ectorat français de l'Université de Copenhague. Ecoles · Sœurs françaises de Copenhague (Sœurs de Saint-·ph) et Elseneur (Filles de la Charité).

·) Cette augmentation résulte du fait qu'il a été incor-· à l'article 1er une partie de la dotation de l'ancien ·pitre 42 concernant les indemnités de perte au change. ·te de la *D. C.*)

Espagne.

Institut français de Madrid et Villa Velasquez (Ecole des Hautes Etudes hispaniques et centre pour les artistes à la Villa Velasquez, centre d'enseignement et de haute culture française dans l'immeuble de la rue Marquès de la Ensènada).

Institut français de Barcelone. — Lycée français de Madrid (450 élèves). Cours d'enseignement secondaire de Barcelone. Ecoles primaires françaises de Barcelone, Ecoles françaises de Valence, de Saint-Sébastien, de Cordoue, d'Alicante, de Malaga, de Saragosse, d'Huelva (2 écoles), de Vigo, de la Corogne, Figueras, Port-Bou. Cours de français de Palencia, Cadix, Santander, Burgos, Gerone, la Orotava, Ciudadela (ces écoles groupent plus de 5 000 élèves). Ecoles tenues par les Filles de la Charité dans 13 villes, par les Frères des Ecoles chrétiennes dans 3 villes.

Esthonie.

Lycée français de Reval (250 élèves). Lectorat français de l'Université de Dorpat. Cercle et Institut français de Dorpat. Bourses pour 2 étudiants esthoniens.

Finlande.

Conférences d'enseignement supérieur à l'Université d'Helsingfors (1 professeur par an). Bourses pour 4 étudiants finlandais.

Grande-Bretagne.

Institut et Lycée français du Royaume-Uni (Lycée mixte de garçons et de jeunes filles (275 élèves). Cours d'enseignement supérieur en collaboration avec l'Université de Londres (800 étudiants et auditeurs inscrits). Ecole de préparation de professeurs anglais de français créée avec l'appui du Conseil de l'Université de Londres ; conférences d'extension universitaire dans les villes anglaises. Bureau londonien de l'Office des Universités. Maison de l'Institut de France à Londres (abritant des savants et des artistes français poursuivant leurs études à Londres), fondation du baron Edmond de Rothschild, qui en assume tous les frais. Echanges universitaires entre la France et l'Angleterre. Professeurs détachés dans les Universités britanniques (Londres, Glasgow, Oxford, Cambridge, etc.). Cours de la Fédération des Alliances françaises.

Grèce.

Ecole française d'archéologie d'Athènes (sur le budget de l'Instruction publique).

Institut d'études supérieures (filiale de l'Ecole d'archéologie destinée à l'enseignement de notre langue). Chaire française de l'Université de Salonique (création). Cours d'enseignement supérieur en Grèce et échanges universitaires avec les Universités grecques (2 professeurs par an, dont 1 médecin). Lycée français de Salonique (1 400 élèves). Lycée Léonin des Maristes (2 établissements). Ecole et Orphelinat des Sœurs de Saint-Joseph. Ecole arménienne Tokatlian, cours français à Athènes. Collège Saint-Paul et Institut d'études commerciales des Frères des Ecoles chrétiennes. Pensionnat et Orphelinat des Sœurs de Saint-Joseph au Pirée. Collège des Frères. Ecole des Lazaristes et Ecole des Filles de la Charité à Salonique. Ecole des Maristes à Patras. Ursulines de Naxos. Collège des Frères. Ecole et orphelinat des Filles de la Charité à Hermopolis (Syra). Ecoles tenues par des religieux français à Halepa, Candie (Sœurs de Saint-Joseph), Cutra (Timos) (Ursulines), Santorin (Lazaristes et Sœurs de Saint-Joseph), Vathy (Sœurs de Saint-Joseph des Missions africaines), Chio (Sœurs de Saint-Joseph), Volo (Sœurs de Saint-Joseph), Corfou (Sœurs de Notre-Dame de la Compassion), Zeitenlik, Calamari, Kilkis, Yeniofe, Vardar et Cavalla (Filles de la Charité).

L'ensemble de ces écoles groupe environ 12 000 élèves. Ecole gréco-française de Metelin. Cours de français de la Canée, Janina. Bourses pour 3 étudiants grecs.

Hongrie.

Enseignement français à l'Université de Budapest et au collège Eotvos, à l'Ecole des Beaux-Arts et dans les lycées de Budapest : 1 agrégé, 2 licenciés. Ecoles françaises et cours français de Budapest (2 000 élèves). Cercle et Ecole des Annales. Bourses pour 7 étudiants hongrois. Pensionnats des Dames de Sion.

Italie.

Ecole française d'archéologie et d'histoire (au Palais Farnese), et Villa Médicis (prix de Rome des Beaux-Arts). Toutes deux sur le budget du ministère de l'Instruction publique. Instituts français de Florence et de Naples relevant de l'Université de Grenoble. Lycée Chateaubriand de Rome. Lectorats français des Universités de Milan et de Gênes. Ecole française de Vintimille. Ecoles tenues par des religieux français dans quatre villes, et des religieuses dans treize villes. Enseignement du français dans le collège arménien des Mekhitaristes arméniens à Venise.

Lettonie.

Institut et lycée français de Riga (330 élèves). Chaire française de l'Université de Riga confiée à un agrégé. Section lettone du lycée de Tourcoing.

Norvège.

Lectorat français de l'Université d'Oslo

Pays-Bas.

Lectorat français de l'Université d'Amsterdam, confié à un agrégé. Bourses à l'Académie internationale de droit de La Haye. Cours français de l'Eglise wallonne.

Pologne.

Institut français de Varsovie (environ 400 étudiants inscrits). Chaire française à l'Université et cours d'enseignement supérieur français de Poznan (1 agrégé, 1 inspecteur primaire, 1 institutrice, 1 lecteur). Lectorat français de l'Université de Cracovie, confié à un agrégé. Ecole secondaire française de Varsovie (215 élèves). Professeurs ecclésiastiques français aux Universités de Cracovie et Lublin. Cours de français de Poznan (650 élèves), de Bydgosz, de Torun, de Cracovie, de Katowitz, de Biela-Bielsko, de Lvof (400 élèves), de Lublin. Pensionnat français de Tarnous. Section polonaise du lycée de Nancy. Bourses pour 10 étudiants polonais.

Portugal.

Institut français de Lisbonne : direction à Lisbonne. Lecteur français et bibliothèque française à l'Université de Coïmbre. Conférences d'enseignement supérieur français dans les Universités de Lisbonne, Coïmbre, Porto.

Ecole française de Lisbonne (200 élèves).

Roumanie.

Institut franco-roumain de Hautes Etudes (sous le patronage de l'Université de Paris, à laquelle s'associent les Universités de Lyon, Montpellier et Strasbourg). Chaire d'histoire de l'art français de l'Université de Bucarest. Professeurs détachés dans les Universités roumaines de Cluj (4 professeurs), Cernauti, Jassy (1 professeur).

Mission universitaire détachée dans les cadres de l'enseignement secondaire roumain, en vertu de la convention de 1919, en particulier dans les provinces nouvellement réunies (35 membres au 1er octobre 1928, 40 à la demande du Gouvernement roumain, à partir di 1er octobre 1929). Pensionnats des Dames de Sion c Galatz, Jassy et Bucarest Lycée Jeanne-d'Arc et lycé Général-Berthelot, à Kishinau. Lycée Ronsard et cou de l'Union des Français, à Bucarest. Cercle Ronsard, Cluj. Lycée français de Targu Mursh. Cours frança d'Arad, Jassy, Braïla, Oradea Mare, Careu Mare, Tem soara, Turnuseverin, Aiud, Lugos, Alba Julia, Sibi Cernauti. Œuvres des Assomptionistes (collèges et pensio nats), à Beius et Blaj (Transylvanie). Bourses pour le étudiants roumains inscrits au budget de l'instructio publique (400 000 francs).

Russie.

Association française pour les relations scientifiqu avec la Russie. Cours français de la Mission laïque, Moscou. Asile de Leningrad, dans les bâtiments de not ancienne ambassade.

Suède.

Lectorat français de l'Université d'Upsal confié à u agrégé. Lectorat de l'Université de Lund. Conférence d'enseignement supérieur en Suède et échanges univers taires avec ce pays (2 professeurs par an). Ecole français de Stockholm (350 élèves). Cours supérieurs de françai de Stockholm.

Suisse

Ecole française de Bâle (150 élèves). Professeurs fran çais détachés dans les Universités de Fribourg (7 profe seurs), de Genève, de Lausanne. Cours de français d Zurich et de Berne, d'Aarau. Bureau des relations un versitaires françaises, à Berne, confié à M. Girardin doyen de la Faculté des sciences de Fribourg, ancie élève de notre Ecole normale supérieure.

Tchéco-Slovaquie.

Institut français de Prague (relevant de l'Université d Paris), 400 étudiants et 1 100 auditeurs inscrits, 1 pro fesseur de la Sorbonne chargé de cours, 1 directeur 1 administrateur agrégé, 3 agrégés, 2 docteurs en droi 1 instituteur, 300 élèves en y comprenant les élèves pr maires. Gymnase français de Prague. Lycée franco-tchèqu relevant des autorités tchèques, mais dont le personn français est placé sous les ordres d'un inspecteur d'aca démie français, à Prague. Cours de la Fédération de Alliances françaises, à Prague. Bourses pour 20 étudiant tchèques. Subventions aux sections tchèques du lycée d Dijon, des Collèges de Saint-Germain et d'Angoulême.

Yougoslavie.

Institut français de Belgrade. — Institut français d Zagreb. Institut français de Ljubljana. Lectorats franças auprès des Universités de Belgrade, Zagreb et Ljubljan dont le titulaire est en même temps secrétaire génér de l'Institut français de la même ville. Conférences d'en seignement supérieur dans les Instituts et les Universit yougoslaves. Mission universitaire française détach dans les cadres de l'enseignement secondaire yougosla (7 professeurs). Cours français et yougoslaves de Belgrad Banja, Luka, Bitolj, Cettigne, Chabats, Dubrovn (Raguse), Kragujevatz, Leskovatz, Mostar, Bich, Novi Sa Ougitse, Pantchevo, Paratchin, Palanka, Pojarevats, Pritc tina, Prokoudje, Sarajevo, Senta, Skoplje, Sombor, Sub tica, Split, Valjevo, Veliki Kikinda, Veliki Betchkere Vranja, Urchats, Vokovar, Zemounhat, Bielovar, Karl vatz, Ossiek, Petrinja, Souchak, Varazdin, Celje, Kra Maribor, Novo-Mesto, Ptuj. Bourse pour 15 étudian yougoslaves, une dotation est inscrite également budget de l'Instruction publique, mais les deux créd sont administrés en commun par les deux départemen

En Syrie et au Liban (Chapitre 35).

1. Établissements d'enseignement supérieur.

Faculté de médecine (sessions d'examens passés par professeurs des Facultés de médecine de France dési- par le ministre de l'Instruction publique), avec, me annexes, l'Ecole dentaire, la Maternité, l'Institut hysicothérapie et l'Hôtel-Dieu, véritable école d'appli- n de la Faculté de médecine ;

Ecole d'ingénieurs, sous la direction scientifique de iversité de Lyon ;

Ecole de droit ;

Professeurs détachés à l'Université arabe de Damas s à la Faculté de médecine).

ervices archéologiques et centres d'études scientifiques.

Service des antiquités du Haut-Commissariat : inspec- , prospection, administration, organisation des mu- , concession et contrôle des fouilles ;

Missions archéologiques et fouilles sous le patro- de l'Académie des inscriptions ;

Institut français de Damas : centre de collaboration lectuelle franco-arabe et de recherches scientifiques la Syrie sous la direction d'un comité siégeant à Paris roupant les personnalités les plus compétentes ; pen- naires en mission d'un an renouvelable ; missions poraires de savants. Ecole d'art décoratif et musée palais Azem.

3. Lycées de la Mission laïque.

Lycée de Beyrouth (750 élèves) ;

Lycée franco-arabe de Damas (350 élèves) ;

Collège d'Alep (350 élèves).

4. Personnel universitaire détaché en Syrie.

Conseillers pour l'instruction publique à la disposi- des Gouvernements du Grand-Liban et de Syrie ;

Service d'inspection des œuvres françaises ;

Personnel détaché dans des établissements d'ensei- ment locaux.

5. Bourses à des étudiants syriens et libanais.

près concours.

6. Œuvres françaises privées d'enseignement.

Œuvres protestantes françaises d'enseignement (col- de jeunes filles de Beyrouth) ;

) Ecoles de l'Alliance israélite (Beyrouth, Alep, Damas, la), environ 2 100 élèves ;

Lazaristes : Collèges d'Antoura et de Damas : 43 écoles Grand-Liban et 3 en Syrie, 6 500 élèves ;

) Frères des Ecoles chrétiennes : Collèges de Beyrouth, lexandrie, de Lattaquieh, Tripoli. Ecoles de Ras- routh, Bikfaye, Beitmay (7 établissements, dont 5 au an et 2 en Syrie), 2 550 élèves ;

) Frères Maristes : Collèges d'Alep, de Damas, de Jou- , de Saïda, de Zahleh ; 3 écoles, 2 300 élèves ;

Jésuites (collège d'Homs) : Université Saint-Joseph lège préparatoire aux écoles supérieures). Biblio- que orientale. Séminaire oriental Beyrouth, 59 écoles Grand-Liban. 25 écoles en Syrie, 9 dans les villages étiens du Djebel-Druse, 1 chez les Alaouites, 00 élèves ;

) Capucins : 20 écoles, 10 asiles au Grand-Liban, écoles en Syrie, 1 500 élèves ;

) Franciscains : 1 collège et 5 écoles en Syrie, 1 école pays alaouite, 700 élèves ;

Bénédictins : Ecole de Baalbek, 130 élèves ;

) Filles de la Charité : 41 écoles au Grand-Liban, 2 en ie, 5 750 élèves ;

k) Franciscaines de Marie : Pensionnats et écoles d'Alep et Damas, 500 élèves ;

l) Sœurs de Saint-Joseph : 5 écoles au Liban, 3 écoles en Syrie, 1 à Alexandrette, 2 000 élèves ;

m) Dames de Nazareth : 1 pensionnat à Beyrouth, 2 écoles au Grand-Liban, 300 élèves ;

n) Sœurs des SS.-Cœurs (indigènes) : 39 écoles au Grand-Liban, 4 300 élèves ;

o) Sœurs de la Sainte-Famille française : 5 écoles au Grand-Liban, 950 élèves ;

p) Sœurs de Besançon : 1 pensionnat à Beyrouth, 2 écoles au Liban, 700 élèves.

r) Sœurs du Bon-Pasteur : 1 école au Liban, 100 élèves.

7. Œuvres locales où l'enseignement du français est contrôlé chaque année par nos inspecteurs.

Elles sont subventionnées à la fois par les Gouvernements locaux et par le département ;

a) Œuvres arméniennes : Ecoles arméniennes du Liban : 3 écoles, 700 élèves ; Ecoles arméniennes de Syrie : 14 écoles, 4 500 élèves.

b) Ecoles grecques catholiques : 11 établissements au Grand-Liban, 1 550 élèves ; 6 établissements en Syrie, 1 250 élèves.

c) Ecoles grecques orthodoxes : 11 établissements au Grand-Liban, 1 900 élèves ; 9 établissements en Syrie, 1 300 élèves.

d) Ecoles maronites : 20 établissements au Grand-Liban, 2 150 élèves ; 1 établissement en Syrie, 100 élèves.

e) Ecoles syriennes catholiques : 2 établissements au Grand-Liban ; 4 établissements en Syrie, 400 élèves.

f) Ecoles syriennes orthodoxes : 1 établissement au Grand-Liban ; 2 établissements en Syrie, 200 élèves.

g) Ecoles musulmanes : 12 établissements au Grand-Liban, 3 200 élèves ; 8 établissements en Syrie, 1 500 élèves.

h) Ecoles druses : 6 écoles au Grand-Liban, 300 élèves ; 9 écoles tcherkesses ; 10 écoles diverses ; 18 écoles au Grand-Liban, 5 en Syrie, 2 en pays alaouite. Soit, en tout, 55 000 enfants fréquentant les écoles françaises ou faisant une place essentielle au français.

8. Œuvres françaises d'assistance.

Hôpitaux français d'Alep, de Damas, de Beyrouth. Œuvre de la Goutte de lait. Dispensaire protestant, clinique ophthalmologique et filiale au Djebel Druse. Orphelinats du Grand-Liban (15). Orphelinats de Syrie (4). Orphelinats des réfugiés arméniens.

En Orient (Chapitre 36).

Afghanistan.

Mission archéologique française (en exécution de la convention franco-afghane).

Collège franco-afghan de Caboul.

Chypre.

Ecole des Sœurs de Saint-Joseph à Larnaca et Nicosie. Ecole de Garcyan.

Égypte.

Instituts français d'archéologie orientale au Caire (en partie sur budget de l'Instruction publique, les Affaires étrangères ayant à leur charge les fouilles et publications).

Ecole française de droit du Caire.

Professeurs détachés à l'Université Royale du Caire (quatre à la Faculté de droit, trois à la Faculté des lettres).

Savants et érudits français mis à la disposition du Service des antiquités, des Musées et de la Direction des

Beaux-Arts d'Egypte (dont le directeur des Antiquités et le directeur des Beaux-Arts).

Lycée français d'Alexandrie de la Mission laïque (1 300 élèves).

Lycée français du Caire de la Mission laïque (1 100 élèves). Collège du Daher (300 élèves). Lycée de Port-Saïd (300 élèves). Ecole de Commerce d'Alexandrie. Professeurs et instituteurs détachés dans les lycées égyptiens (70 environ).

Collèges et écoles des Frères des Ecoles chrétiennes représentant 8 000 élèves, au Caire, à Koronfish, à Daher, à Choubra, à Héliopolis, Ismailia, à Zeitoun, à Zaqaziq, à Mirieh, à Port-Saïd, à Alexandrie (5 collèges et écoles, dont le nouveau Collège Saint-Marc, qui comptera plus de 1 200 élèves, et le Collège Sainte-Catherine à Mansourah. Collège des Jésuites au Caire (400 élèves) et écoles des Jésuites à Minieh et Mellaoui. Ecoles des Frères de Lamennais. Collèges des Frères des Missions africaines à Tantah, Mahalla-el-Kebir, Zifteh. Pensionnats de jeunes filles de la Mère de Dieu et de Notre-Dame de Sion à Alexandrie. Orphelinat de la Miséricorde à Alexandrie. Asile des enfants abandonnés à Alexandrie. Sœurs de la Sainte-Famille à Mansourah. Sœurs Missionnaires africaines à Tantah. Sœurs de Notre-Dame des Apôtres à Mehallah et Zifteh. Orphelinat des Filles de la Charité à Alexandrie. Asile des vieillards. — Ecole des Sœurs Franciscaines de Saptish. Pensionnat et Ecole des Sœurs de la Délivrande, Héliopolis. Pensionnat et Orphelinat du Bon Pasteur au Caire (deux maisons).

Œuvre des Filles de la Charité au Caire (2 maisons). Ecoles et Œuvres des Sœurs de Notre-Dame des Apôtres au Caire, à Sakakini, à Zeitoun, à Zaqaziq, à Héliopolis. Ecoles des Sœurs de l'Afrique à Helman, des Franciscaines au Fayoum, des Sœurs de Saint-Joseph au Caire. Institutions privées françaises : 1 à Alexandrie, 4 au Caire. Institutions locales faisant du francais une base essentielle de leur enseignement. Ecoles israélites de la Communauté du Caire et de la Communauté d'Alexandrie. Ecole israélite Abesh à Héliopolis. Ecole Harouche à Alexandrie. Ecole de l'Alliance israélite à Tantah. Cours organisés par l'Alliance française d'Alexandrie et du Caire dans les Ecoles locales, et particulièrement dans les Ecoles musulmanes. Collèges patriarcaux maronite, melkite, syrien et copte. Ecole des filles copte catholique de Tahta et Sohaq. L'ensemble des enfants recevant une instruction à base française dépasse 30 000. Sociétés de bienfaisance française du Caire, d'Alexandrie et de Port-Saïd. Hôpital français du Caire. Hôpital européen d'Alexandrie. Hôpital français de Suez.

Éthiopie.

Ecole de l'Alliance française à Addis-Abeba. Ecole des Franciscaines de Calais à Addis-Abeba. Etablissements des Lazaristes en Tigré et Choa. Hôpital français et poste médical français de Harrar. Dispensaires de Diredaoua, Djidjiqa, Harrar. Ecoles françaises de garçons et de filles de Dirredaoua. Œuvres du vicariat apostolique de Harrar : 11 écoles.

Irak.

Mission dominicaine de Mossoul. Collège des Carmes. Ecole des Sœurs de la Présentation. Ecole Chaldéenne. Ecole Syrienne. Ecole Djaférite à Bagdad. Ecole des Carmes et Ecole des Sœurs de la Présentation à Bassorah. Ecole de l'Alliance israélite à Bagdad (3 000 élèves), Bassorah et Mossoul.

Palestine.

Ecole archéologique française de Jérusalem, centre scientifique fondé sous le patronage de l'Académie des inscriptions par les savants Dominicains de Saint-Etienne.

Séminaire Sainte-Anne de Jérusalem des Pères Blancs, destiné à la formation du clergé grec-catholique dans tout le Levant. Séminaire du Mont des Oliviers de Bénédictins, destiné à la formation du clergé syrien catholique. Œuvres d'enseignement et d'assistance d Jérusalem et environs immédiats : Collège des Frères Ecole des Sœurs de Saint-Joseph. Orphelinat des fille de la Charité, Orphelinat de Saint-Pierre de Sion, Or phelinat des Bénédictins, Orphelinat des Franciscaines d Marie, Ecole des Dames de Sion à Aïn-Karieu, Orpho linat agricole des Trappistes à El-Athroun, Ecoles e Orphelinats des Sœurs de Saint-Joseph à Naplouse Ramallah, Ramleh. Hôpital français et poste médic français de Jérusalem.

Œuvres de Bethléem et environs immédiats : Ecole de Frères, Ecole des Sœurs de Saint-Joseph à Bethléem e Beitjalah (4 établissements). Sanatorium-Ecole des Fra ciscaines de Marie. Hôpital français et poste médic français de Bethléem.

Œuvres de Jaffa : Ecole des Frères, Ecole et Orphe linat des Sœurs de Saint-Joseph, Hôpital français et post médical français.

Œuvres de Nazareth : Ecoles des Frères, Ecole-orphe linat des Dames de Nazareth, Ecole-Orphelinat des Sœur de Saint-Joseph, Orphelinat des Salésiens français. Hos pice français.

Œuvres de Caïffa : Collège des Frères, Ecole-orphe linat des Filles de la Charité, Ecole-orphelinat des Car mélites-Apostoliques (à Caïffa et à Esphia), Ecole de Dames de Nazareth (à Caïffa, Saint-Jean-d'Acre et Cheff mar). Œuvres locales faisant une place essentielle a français : Ecoles des Sœurs du Rosaire. Ecoles grecque catholiques de Galilée. Ecoles maronite et grecque-catho lique de Caïffa.

Ecole de l'Alliance israélite (Jérusalem, Jaffa, Tell-Avi Tibériade, Safed, Caïffa).

Perse.

Lycée franco-persan de la Mission laïque (ouvert e octobre 1928). Professeurs mis à la disposition du Gou vernement persan pour l'Ecole de médecine (2), l'Ecol de droit (4), l'Ecole normale supérieure (4), les Lycé persans (8), la Direction des antiquités, la Direction d Service d'hygiène et de l'Institut Pasteur. Collège de Lazaristes à Téhéran. Ecoles des Lazaristes à Ispahan Tauris, Ourmiah. Ecoles des Filles de la Charité à Téh ran, Tauris, Ispahan. Ecole Richard. Ecole Thomassin Ecole arménienne de Tauris. Ecoles de l'Alliance israéli à Téhéran, Ispahan.

Turquie.

Professeurs engagés par le Gouvernement turc da l'enseignement supérieur (Université de Constantinople) dans l'enseignement secondaire (lycées de Galata-Sérai, Smyrne, de Brousse, d'Angora) ; dans l'enseigneme technique.

Collèges tenus par des religieux français à Consta tinople : Collège Saint-Benoît à Galata, Collèges de Frères à Cadi-Keuy, Péra, Féri-Keuy et Haïdar-Pach Collège des Assomptionistes à Koum-Kapou, Collège d Capucins à Péra, Institut d'études supérieures des A somptionistes à Cadi-Keuy. Collège tenu par des rel gieux français à Smyrne. Collège des Frères à Kar Agatch (Andrinople). Collège des Assomptionistes.

Pensionnats tenus par des religieuses françaises à Co stantinople : Dames de Sion à Pancaldi et à Cadi-Keu Oblates de l'Assomption à Koum-Kapou et Haïdar-Pach A Smyrne, pensionnat des Dames de Sion à Cordelio.

Ecoles et œuvres tenues par des religieux et religieu français à Constantinople : Ecole des Frères Maristes San-Stefano et Scutari, Ecole des Frères des Ecoles chr tiennes à Galata, Péra, Pancaldi ; des Oblates de l'Asso tion à Fanaraki ; des Filles de la Charité à Chichli, Pé Galata, Tchoukour Bostan, Bebek ; des Franciscaines Calais, des Sœurs de Lourdes à Féri-Keuy et à Mod

des Franciscaines missionnaires à Péra et Prin-
asile des vieillards de Constantinople ; en Thrace
Dardanelles : Ecole des Oblates de l'Assomption à
gatch, des Sœurs de Lourdes aux Dardanelles. A
e : Ecole des Frères à Cordelio, Sœurs de Saint-
de l'Apparition à Cordelio, Filles de la Charité à
à Bournabat, au Goula. A Eski-Chehir, Ecole des
ptionistes. A Konia, Ecole des Assomptionistes. A
e, Ecole des Capucins et Ecole des Sœurs de Saint-

rs de français de l'union française de Constantinople,
myrne, de Brousse. Institutions privées (six à Con-
ople).
tutions locales faisant à l'enseignement du français
art toute particulière à Constantinople : Ecoles de
mmunauté israélite de Constantinople. Lycée juif
éra. Lycée gréco-français. Ecole catholique gréco-
ise. Ecole Tarsy-Varidhou. Ecoles arméniennes
n. Ecole centrale arménienne à Galata. Collège
ien Bezazian à Bakir-Keuy. Ecoles arméniennes
bian, Akhadesser, Sahaguian. Ecoles des Sœurs
iennes-catholiques de Péra et Psamabia. A Andri-
Ecoles communales israélites.
ital Pasteur à Constantinople. Hôpital français de
e, Société de bienfaisance française de Constanti-
et Smyrne. La population suivant les cours des
privées énumérées plus haut dépasse 20 000 en-
d'autre part, l'enseignement du français est en
s manifeste dans les établissements turcs d'ensei-
nt officiel.

En Extrême-Orient (Chapitre 37).

Australie.

rses pour deux étudiants australiens. Cours de fran-
e l'Alliance française de Sydney et Melbourne.

Chine.

versité Aurore, fondation de la mission catholique
ise de Shanghaï (écoles de médecine, de droit, de
civil).
versité franco-chinoise de Pékin, fondation de M. Li
ng et des milieux universitaires chinois francophiles.
itut franco-chinois de Lyon, centre créé dans cette
par l'Université de Lyon pour abriter, diriger et
er les boursiers envoyés en France.
itut des hautes études chinoises de l'Université de
centre d'études scientifiques sur la Chine et de
ration universitaire franco-chinoise.
itut technique franco-chinois de Shanghaï, installé
les locaux de l'ancienne école allemande, [...] (un
eur français et un directeur chinois). Association
-chinoise de Paris (aide aux étudiants chinois rési-
à Paris). Ecole de médecine navale de Tien-Tsin.
t de hautes études commerciales des Jésuites de
sin. Musée Hoang-Ho-Peïho du P. Licent (musée
oire naturelle et de minéralogie, centre d'études).
ège de garçons et pensionnat de jeunes filles fran-
le Pékin (fondation de l'évêque). Ecole municipale
française et école franco-chinoise de Shanghaï.
ège Jeanne-d'Arc des Maristes à Shanghaï. Col-
Saint-Ignace de garçons et école de jeunes filles de
Etoile du Matin » à Zikaweï. Collège du Nantang.
normale de Chala. Œuvres d'enseignement Pao-
ou. Collège de Ningpo. Collège de Wenchou. Ecoles
atoires à l'Aurore de Nankin, Suitchéou, Wu-Si,
u. Collèges de Fou-Chéou et d'Amoy. Ecoles
ises de la Mission catholique de Pékin, Peitang,
ons, Mandchux, Jen-Tse-Tang, Suan-Hua-Fou,
, Tchow-Tchéou. Ecole des Franciscaines de Marie,
in. Ecoles de Pao-ting-Fou, de Tchengtinfou, de
fou. Cours de français de Tien-Tsin. Ecoles fran-
çaises de la Mission catholique à Tchentou, à Tcjongking, à Pakhoï, à Hoihao. Ecole municipale française d'Han-kéou. Ecole de Wei-Hoei-Fou. Ecoles françaises de Ning-Po et de Chico-Ching. Ecoles françaises de Moukden, de Tenghaï, d'Hopo, de Kit-Yang, d'Hating.

Ecole française laïque de Yun-Nan-Fou. Ecoles de Talifou et d'Amitchéou. Ecole des Sœurs de Kharbine. Mission médicale française de Pékin : poste médical ; hôpitaux Saint-Michel, du Peitang, du Tountag et de Pao-Ting-Fou. Hôpital français de Tien-Tsin. Missions médicales. Ecole de médecine et hôpital français de Canton (payée en majeure partie par l'Indochine).

Indes anglaises.

Œuvres scolaires de la Mission des Capucins du Rajputana. Collège Saint-François-Xavier de Palamcottah.

Japon et Corée.

Maison franco-japonaise de Tokyo (centres de hautes études scientifiques et de collaboration franco-japonaise) ; directeur : M. Blaringhem, membre de l'Académie des sciences ; chargé des publications d'orientalisme : M. Henri Maspero, professeur au Collège de France. Institut franco-japonais du Kansaï, à Kyoto (centre d'enseignement). Athénée français de Tokyo (centre d'enseignement). Lycée de l' « Etoile du Matin » des Marianistes, à Tokyo (1 200 élèves), à Yokohama, à Kobé. Ecole des Missions étrangères. Etablissement des Sœurs de Saint-Maur. Société franco-japonaise, sections de Tokyo et Kobé. Ecole de la Mission catholique et des Sœurs de Saint-Paul de Chartres, à Séoul.

Siam.

Collège de garçons de l'Assomption et pensionnat Saint-Joseph de Bangkok. Ecole normale de Pehiou. Hôpital français et poste médical de Bangkok. Professeurs détachés dans l'enseignement siamois. Bourses pour deux étudiants siamois.

En Amérique (Chapitre 38).

Argentine (République).

Institut français de l'Université de Paris auprès de l'Université de Buenos-Ayres. Professeurs invités en 1928 : Bouglé, directeur adjoint de l'Ecole normale supérieure ; Langevin, professeur au Collège de France ; Nordmann, de l'Observatoire de Paris ; professeurs Sergent et Tiffeneau, de l'Académie de médecine.

Cours de français de l'Alliance française de Buenos-Ayres (3 000 élèves). Collèges tenus par les religieux français des Frères des Ecoles chrétiennes (12 collèges groupant 6 000 élèves) et des Pères de Bétharram, et par les religieuses (3 collèges groupant 2 000 élèves) (1).

Bolivie.

Collège de religieuses de Picpus à La Paz. Collège des Frères de La Paz et Cachabamba. Professeur détaché à l'Ecole commerciale.

Brésil.

Institut franco-brésilien de haute culture de l'Université de Rio (professeurs invités en 1928 : Caullery, membre de l'Institut ; Rivet, professeur au Muséum). Institut franco-pauliste (professeurs invités en 1928 : Chevalier, du Museum ; Hartmann, de l'Académie de médecine). Lycée franco-brésilien de Saint-Paul (1 agrégé,

(1) Les collèges de Lacordaire des Dominicains et Champagnat des Frères Maristes ont malheureusement perdu leur caractère français et se sont entièrement hispanisés faute de recrutement en France. (Note du rapporteur.)

2 licenciés). Lycée français de Rio-de-Janeiro. Collège Saint-Charles de Nictheroy. Collège Châteaubriand de Pernambouc. Dames de Sion de Rio et de Saint-Paul. Collèges des Frères Maristes. Ecoles et collèges des Dominicains de Conceiçao et Aragoya, Pères du Saint-Esprit de Teffe, Frères de l'Immaculée Conception de S. Luis de Caceres. Ecoles de Saint-François à Pocone, des Lazaristes de Pernambouc, des Religieuses du Saint-Sacrement à Bahia, du P. Jules-Marie à Pinteiro, collège Sévigné de Porto-Allegro, Ecole libanaise Patris. Cours de l'Alliance française à Rio.

Canada.

Institut scientifique franco-canadien de l'Université de Montréal (avec affiliations des autres Universités du Canada). Professeurs invités en 1928 : Jeannin, professeur à la Faculté de médecine de Paris ; Javillier, professeur à la Sorbonne ; Ribaud, professeur à la Faculté des sciences de Strasbourg ; et Gilson, professeur à la Sorbonne. Professeurs détachés dans les Universités de Montréal, de Québec, Laval-de-Québec, de Toronto, d'Antigonish, de Vancouver ; aux écoles des beaux-arts de Montréal et Québec. Participation française régulière au congrès national annuel d'éducation et au congrès annuel des médecins de langue française de l'Amérique du Nord. Cours et écoles françaises dans l'Ouest canadien : Association canadienne-française de la Saskatchewan, Mathieu de Gravelboug, Association canadienne-française de l'Alberta, Collège français et Couvent des Sœurs de l'Assomption d'Edmonton, Ecole française de Maillarville. Bourses pour huit étudiants canadiens recrutés dans chacune des provinces du Canada.

Centre-Amérique.

Lycée français de Guatemala (initiative privée). Collège des Dames de Sion de San-José de Costa-Rica. Ecole de Heredia.

Chili.

Conférences d'enseignement supérieur français à l'Université de Santiago. Ecoles des Filles de la Charité, des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, des Sœurs du Sacré-Cœur, des Sœurs de Saint-Joseph de Tarbes, des Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, des Frères des Ecoles chrétiennes, des Frères Maristes, des Pères du Sacré-Cœur, des Pères Lazaristes.

Colombie.

Collèges et écoles des Frères des Ecoles chrétiennes. Ecoles des Maristes. Ecoles des Sœurs de la Présentation de Tours. Ecole des Pères Eudistes. Ecoles des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Œuvres des Lazaristes.

Équateur.

Etablissements des Frères des Ecoles chrétiennes, des Filles de la Charité, des Lazaristes, des Dames des Sacrés-Cœurs.

Etats-Unis.

Bureau américain de l'Office des Universités. — Boursiers et boursières françaises dans les Universités et collèges américains. — Professeurs détachés dans les Universités et collèges des Etats-Unis (21 agrégés, 75 licenciés ou membres de notre enseignement). Association des professeurs français et des professeurs de français. Echanges universitaires, professeurs en mission d'enseignement ou invités dans les Universités américaines (Harvard, Columbia, Princeton, Yale, Berkeley, Chicago, etc.), en 1928 : MM. Paul Hazard et Pelliot, professeurs au Collège de France ; Baldensperger, Cazamian, Gilson, Mornet, professeurs à la Sorbonne ; Feuillerat, professeur à la Faculté des lettres de Rennes ; Blanch[ard], professeur à la Faculté des lettres de Grenoble. Insti[tut] français de Washington (musée des reliques franç[aises] aux Etats-Unis et centre de publications sur ce pa[ssé]). Institut français de New-York (centre d'exposition et conférences constitué sur des bases purement am[éri]caines). Maison française de l'Université Columbia. Insti[tut] français d'enseignement à Los Angeles. Ecoles et co[urs] de français à la Nouvelle-Orléans. Associations fra[nco]-canadiennes et franco-américaines de la Nouvelle-Ang[le]terre. Bourses à un étudiant franco-luisianais et à [un] étudiant franco-américain.

Haïti.

Collège des Pères du Saint-Esprit à Port-au-Pri[nce]. Ecoles des Frères de l'Instruction chrétienne. Ecole[s] [de]s Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Pensionnat des Fil[les] de la Sagesse. Ecoles diocésaines françaises du C[ap] Haïtien et des Cayes.

Mexique.

Institut franco-mexicain et chaire d'enseigneme[nt] supérieur français à l'Université de Mexico ; profess[eur] invité en 1928 : M. Paul Hazard. Cours de français [de] l'Alliance française. Pensionnats et écoles des Sœurs [de] Saint-Joseph de Cluny, collèges des Frères des Eco[les] chrétiennes, Institut des Pères Maristes, collèges [des] Frères Maristes.

Panama.

Etablissements des Sœurs de Saint-Vincent-de-Pa[ul]. Institut national de Colon.

Paraguay.

Collège d'Assomption.

Pérou.

Institut franco-péruvien de haute culture (fondation [de] l'Université de Paris et de l'Université de Lima) ; prof[es]seurs invités en 1928 : MM. Fauconnet, professeur à [la] Sorbonne, et Regaud, directeur de l'Institut du Radiu[m], membre de l'Académie de médecine. Filles de la Cl[ha]rité (18 établissements). Sœurs de Saint-Joseph de Clu[ny] (5 établissements). Sœurs du Sacré-Cœur (2 établis[se]ments). Sœurs de Saint-Joseph de Tarbes. Sœurs [du] Tiers-Ordre de Saint-Dominique. Frères des Ecoles ch[ré]tiennes. Frères Maristes. Pères du Sacré-Cœur. Pè[res] Lazaristes.

Trinité.

Ecole française (fondée par les descendants des anci[ens] colons français).

Uruguay.

Lycée de Montevideo (700 élèves). Ecoles des Sœurs [de] Saint-Vincent-de-Paul et des Dominicaines.

Venezuela.

Institut franco-vénézuélien (fondé en 1928 par le p[ro]fesseur Georges Dumas). Lycée franco-vénézuélien [de] Caracas (en formation). Ecoles des Frères des Eco[les] chrétiennes. Ecoles des Sœurs de Saint-Joseph de Tar[bes].

LIVRES REÇUS

Œuvres oratoires et pastorales de S. G. Mgr Gre[...], évêque du Mans. — Un vol. in-8° cavalier de 340 pa[ges]. Tome IV. Prix, 20 francs. Beauchesne, Paris. 1928.

Le pays biblique, par Mgr A. LEGENDRE. — Un vol. i[n-...] de 240 pages. Prix, 10 francs. Bloud et Gay, Paris. 1[928].

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — Le gérant : A. FAIGLE.